

PERSPECTIVES CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

janvier
2015

numéro 48



L'ÉTAT SOCIAL QUÉBÉCOIS MENACÉ 125 000 PERSONNES SE LÈVENT

AGENCES DE PLACEMENT
UN CANCER DANS
LES MILIEUX DE TRAVAIL

SECTEUR PUBLIC
QUAND C'EST PLUS
ÉCONOMIQUE



LE VENT TOURNE

Au lendemain de l'élection du gouvernement de Philippe Couillard, le 7 avril dernier, le premier ministre ne s'attendait certes pas à voir sa cote de popularité chuter aussi rapidement ni à assister à autant de manifestations réunissant chaque fois des dizaines de milliers d'hommes et de femmes qui refusent ses politiques d'austérité.

À cette époque pas si lointaine, Philippe Couillard parlait encore de développement économique et de création d'emplois pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Il avait promis que les dépenses dans la santé, par exemple, croîtraient de 4 % par année et celles de l'ensemble des missions de l'État, de 2,9 %.

Quelques semaines plus tard, il fait volte-face en présentant son premier budget d'austérité, oubliant ses promesses. Les dépenses sont comprimées dans la santé à moins de 3 % et de 1,8 % pour l'ensemble des ministères et des programmes. Les budgets sont aussi réduits dans 13 des 22 ministères. Pour chacune des deux prochaines années, il ne vise rien de moins que sabrer 3 milliards de dollars, de quoi ratatiner l'État social qui a été érigé morceau par morceau depuis plus de 50 ans par la population québécoise.

Le véritable objectif

Le premier ministre avait beau jeu à ce moment, surfant sur sa victoire et lançant à tout vent que l'atteinte du déficit zéro était une nécessité. L'opinion publique était alors encore avec lui. Ainsi présenté comme une fatalité, un dogme, l'équilibre budgétaire occultait le rôle de l'État comme redistributeur de la richesse au moyen de l'ensemble des services publics et des programmes sociaux. La nouvelle équipe libérale récrivait le dictionnaire de l'austérité. Il n'était d'ailleurs pas question d'austérité, mais d'« optimisation » ; il ne s'agissait pas de coupes, mais de « faire mieux avec moins ». Jamais, lorsqu'il était question de finances publiques, il n'envisageait d'aller chercher de nouveaux revenus, même si les réformes fiscales des dernières années ont privé le Québec de sommes considérables qui serviraient parfaitement leurs objectifs.



MAXIME DESBIENS

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

Mais au fond, le but des libéraux est-il vraiment d'atteindre le déficit zéro ? N'est-il pas plutôt de privatiser et de tarifier des services et des programmes ? Le Parti libéral du Québec sert les intérêts de qui au juste ?

Il aura fallu un fabuleux travail de mobilisation et de conscientisation de la part des syndicats, sur leur terrain, celui des services, pour démonter la propagande libérale. Aux quatre coins du Québec, durant des semaines, les travailleuses et les travailleurs de tous les secteurs ont expliqué les effets néfastes de l'austérité. Le Parti libéral de Philippe Couillard est en train de changer la face du Québec.

Ce laborieux travail a aussi été le fait des groupes féministes,

environnementaux et communautaires, comme la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. D'ailleurs, la survie de centaines d'entre eux est menacée, en raison des coupes libérales. Comment s'en sortiront les familles, les immigrants, les femmes, les non-syndiqué-es, si les services qu'ils dispensent disparaissent avec eux ?

Des rendez-vous à venir

Hormis le Printemps érable de 2012, a-t-on vu autant de grandes manifestations en moins de trois mois sur le même thème ? Le vent a tourné.

Le premier ministre Couillard, appuyé en cela par les soldats de son armée idéologique (certains éditorialistes et chroniqueurs, l'IEDM), jure qu'il ne s'agit pas d'austérité, mais de « rigueur », que la grande majorité des cibles est atteinte, que « l'austérité est une vue de l'esprit », que le pire est passé. Ah oui ? La vérité, c'est que nous n'avons encore rien vu. Car si les compressions sont soulignées en rouge dans le grand livre de la régression sociale, les effets ne se sont pas encore fait sentir.

L'année qui commence sera le lieu de grandes mobilisations pour contrer les libéraux. Les rendez-vous se multiplieront, car nous sommes de plus en plus nombreux à ne pas les croire et à nous opposer à leur travail de démolition. Un large front social uni contre l'austérité prend forme. Les libéraux ne pourront l'éviter. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 200 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Thierry Larivière
thierry.lariviere@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

Noémi Desrochers, Antoine Dion-Ortega, Roxane Dufour Duclos, François Forget, Ariane Gagné, Nathalie Guay, Denis Guénette, Louis-Serge Houle, Jean-Pierre Larche, Thierry Larivière, François L'Écuyer, Stéphanie Ouellet, Martin Petit, Michel Rioux, Constance Roussy, Ana Maria Siefert, Emmanuelle Tassé

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Odile Wallon

Direction artistique

Philippe Brochard

Couverture

Pascal Rathé

Photographie

Clément Allard, Étienne Boillard, Paul Chiasson – Presse canadienne Images, Cooperativa UST, Annik De Carufel, Maxime Desbiens, Jean-Louis Frund, Michel Giroux, Denis Guénette, Raynald Leblanc, Jeannot Lévesque, Valérien Mazataud, Maxime Picard, Pascal Rathé

Illustration

Sophie Casson, Alain Reno

Iconographie d'archives

Yves Lacroix

Impression

Accent Impression

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal — BANQ, 2014

Dépôt légal — BAC, 2014

Envoi de poste publication
de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, ave. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5





RAYNALD LEBLANC

04

DOSSIER - L'AUSTÉRITÉ DÉCRIÉE

Les répercussions néfastes des compressions budgétaires du gouvernement Couillard ne peuvent plus être niées tant dans le secteur public que privé et de plus en plus de Québécoises et de Québécois les dénoncent. Le vent glacial de l'austérité n'a pourtant rien donné de bon dans l'histoire et des solutions de rechange sont à notre portée.



JEANNOT LEVESQUE

CHRONIQUES

32 **JEUNES**
Quelle équité intergénérationnelle ?

33 **SE SYNDIQUER**
Une lutte pour l'autonomie

34 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
Le cancer tue plus que les accidents

35 **INTERNATIONAL**
D'usine à coopérative sociale

18
EFFICACITÉ PUBLIQUE
ÉCOUTER LES SALARIÉS,
C'EST PAYANT

20
FEMMES DANS
LA CONSTRUCTION
TOUT RESTE À FAIRE



RAYNALD LEBLANC

22
PLAN NORD
VERS UN
DÉVELOPPEMENT,
SANS DÉVELOPPEMENT

24
AGENCES DE
PLACEMENT
UN CANCER QUI RONGE
LES MILIEUX DE TRAVAIL



MICHEL GIROUX

NOUVELLES DU FRONT

27
Secteur public
LE RETARD SALARIAL
TOUJOURS AUSSI GRAND



MICHEL GIROUX

28
CHSLD Saint-Lambert
DAVID CONTRE GOLIATH

30
EN BREF

L'ÉTAT SOCIAL QUÉBÉCOIS MENACÉ

Quelque 125 000 personnes ont manifesté contre l'austérité libérale le 29 novembre dernier à Québec et à Montréal. Ce n'est pas pour rien. Les conséquences de cette soi-disant «rigueur» se font sentir très concrètement tant dans le secteur public que privé que pour l'ensemble de la population. *Perspectives CSN* est allé à la rencontre de syndicats des secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de représentants du secteur industriel québécois. Le constat est partout le même: l'austérité frappe fort et les répercussions sont bien réelles. Ce portrait n'est pourtant qu'un aperçu de ce qui arrivera en 2015, alors que davantage de compressions budgétaires seront appliquées. L'austérité n'est certainement pas une solution comme le démontre l'économiste James K. Galbraight et le trésorier de la CSN, Pierre Patry, en entrevue.



À QUÉBEC CONTRE L'AUSTÉRITÉ

PAR **ARIANE GAGNÉ**

PHOTOS : **PASCAL RATTHÉ**

Le soleil et le froid étaient de la partie en ce samedi 29 novembre pour égayer les manifestantes et les manifestants. Des quatre coins du Québec, quelque 25 000 personnes sont débarquées dans la bonne humeur et la détermination devant le parc des Champs-de-Bataille afin de lancer un sérieux avertissement aux libéraux: à défaut de renoncer à détruire le modèle social du Québec, vous allez nous trouver sur votre chemin.

Au son ambiant des trompettes, la foule a déambulé dans les rues de la vieille capitale, jusqu'à l'Assemblée nationale, où les attendaient plusieurs personnalités publiques,





dont Yann Perreau. Les chansons de l'artiste ont résonné parmi les gens massés et prenaient une signification particulière pour l'événement. *Qu'avez-vous fait de mon pays?*, pouvait-on entendre à plusieurs mètres à la ronde, avant le fameux *C'est beau comme on s'aime* qui, à lui seul, soudait les cœurs et les esprits autour de leur cause commune. Puis, des représentants de groupes sociaux et syndicaux se sont adressés à la foule: «Ensemble, refusons l'arrogance libérale!» a lancé Jacques Létourneau.



Frédéric Derois, Sainte-Anne-des-Monts, Gaspésie, directeur adjoint à la piscine • En Gaspésie, les compressions dans les CLD et les CRE sont néfastes. J'ai déjà possédé une entreprise. J'ai beaucoup été aidé par les CLD. Je suis amoureux de ma région, je n'avais pas le choix de me mobiliser aujourd'hui.

Édouard Lelièvre, fonctionnaire à la ville de Percé • Je suis ici pour dénoncer l'attitude du gouverne-



ment envers les employé-es municipaux qui sont bafoués. Baisse salariale, coupes de services, tous les citoyens sont très affectés.

Marjorie Hardy, rédaCTRICE Web, Québec

• L'austérité est en train de détruire les fondements de notre société juste et équitable. Le problème doit être envisagé collectivement. Vivre en démocratie, exprimer haut et fort son opinion et s'impliquer. Même le FMI prêche la prudence



quant aux régimes d'austérité qui appauvrissent les peuples.

Marcia Vergara, agente de programme, Québec • Je porte aujourd'hui la voix des femmes et des communautés culturelles. Je veux aussi soutenir les arts et la



culture qui subissent plus difficilement l'austérité. Nous sommes ensemble et solidaires.



Marcel Pellerin, retraité CSN du secteur de l'aluminerie, Mauricie • Je me bats pour les autres, pour mon petit-fils. Ils gèrent les services publics comme une usine, c'est non à l'austérité, qui est inhumaine.

Violaine Damphousse, région de la Mauricie, enseignante • Pour nous en éducation, il y a eu beaucoup de compressions. Il est important de gar-

der tous les acquis depuis la Révolution tranquille. L'austérité ailleurs en Europe a provoqué l'augmentation du chômage et de forts ralentissements économiques. On ne veut pas qu'il se passe la même chose ici.



Christian Gravel, préposé au service alimentaire • On est contre les politiques d'austérité du gouvernement, qui s'attaque toujours



à ceux qui payent le plus et ne s'attaque jamais au gras qui existe au haut de l'échelle sociale. Je vois les impacts sur les services à la population.

Julie Sylvestre, éducatrice en garderie, CPE du Cœur-du-Québec • Ces mesures d'austérité

mettent à terre la société québécoise. Nos travailleuses et les parents sont très inquiets des effets directs sur eux et les enfants. Les femmes vont-elles cesser le travail à l'extérieur ?



Steve Heppel, auxiliaire en santé et services sociaux, CSSS de Sept-Îles

• On est contre le projet de loi 10 sur les fusions d'établissements, qui ne règlera en rien l'accessibilité aux services de santé. Une réforme de structures diminuera les services et les soins à la population. Les fusions

nuiront aux régions en centralisant les services dans les grands centres et en causant une perte d'expertise locale.

Kevin Malenfant, opérateur informatique à Drummondville, Commission scolaire Deschênes, syndiqué CSN • Toutes les coupes

annoncées sont inacceptables. Je suis un père de deux jeunes enfants, j'ai amené ma fille pour participer à la manifestation. J'ai peur pour leur éducation, leur santé. Je n'ai pas un gros revenu, j'aurai du mal à assurer leur avenir.



SUCCÈS RETENTISSANT À MONTRÉAL

PAR NOÉMI DESROCHERS ET THIERRY LARIVIÈRE

PHOTOS : MICHEL GIROUX ET RAYNALD LEBLANC

Le samedi 29 novembre, 100 000 personnes se sont rassemblées à la place du Canada de Montréal pour scander leur opposition aux mesures d'austérité effrénées imposées par les libéraux de Philippe Couillard. Malgré un temps plutôt frisquet, elles sont parties au petit matin d'aussi loin que l'Abitibi pour se faire voir et entendre. Après avoir foulé, sous un soleil radieux, la fameuse rue Sainte-Catherine, la délégation s'est arrêtée à la place des Festivals où les attendait Geneviève Rioux, Daniel Boucher

ainsi que les porte-parole des organisations à l'origine de la grande manifestation. Un succès retentissant !



Gabriel Nadeau-Dubois,

ancien militant étudiant • Ce qui se passe, c'est assez grave. Nous sommes à la croisée des chemins. Les décisions du gouvernement Couillard représentent l'acte

final» de ce qui s'est appelé réingénierie ou révolution culturelle. Ces manœuvres libérales nous priveront d'un État fort capable de redistribuer la richesse et de protéger l'environnement.

Éric Grondin. Syndicat des employé-es d'entretien de la STRSM • Je suis ici pour dénoncer l'austérité. Il faut qu'on arrête de s'en prendre à la classe moyenne. Je suis aussi totalement opposé au projet de loi 3 qui risque de miner mon fonds de retraite.



Nathalie Gagnon. syndiquée du CLSC de Saint-Hubert, CSSS Champlain • Je ne veux plus qu'on soit fusionné partout en Montérégie. Il faut dénoncer le projet de loi 10, qui va créer des

entités administratives d'une taille démesurée dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Nicolas Dumont. Syndicat des travailleuses et des travailleurs du Centre jeunesse de la Montérégie • L'austérité affecte le futur de mes enfants et de mes parents. Je m'inquiète aussi des effets des fusions de la réforme Barrette sur les centres jeunesse, qui seront forcés d'intégrer d'immenses structures où leur mission cadrera mal.



Jeanne Savoie. mouvement Action Dignité de Lanaudière • Il faut que ça change. Le gouvernement va



trop vite pour les jeunes. La pauvreté va augmenter. C'est très inquiétant.

Justine Bélanger. étudiante au Cégep de Saint-Hyacinthe • On refuse l'austérité. On a besoin du système de santé et d'éducation. Ils coupent dans ce dont on a besoin.



Marie-Andrée Labelle. militante, RSG de l'Outaouais • Monsieur Couillard ne nous fait vraiment pas de cadeaux. La ministre n'écoute pas nos demandes et offre une augmentation ridicule de 1 % sur deux ans aux éducatrices en service de garde.

Louis-Raphaël Pelletier. professeur du cégep Marie-Victorin à Montréal • Il faut envoyer le message qu'il y en a de la richesse au Québec et qu'on peut se donner de bons services publics. L'austérité libérale est une triste farce.



Sandrine Thériault. technicienne de laboratoire, SAQ • L'austérité nous frappe déjà. Depuis août, nous avons perdu 30 postes pour atteindre les objectifs « d'optimisation » fixés par le gouvernement. Le projet de loi 15 vient en rajouter avec le gel des embauches et de la masse salariale. En tant que citoyenne, je me sens aussi très concernée par les mesures des libéraux.



JAMES K. GALBRAITH

L'AUSTÉRITÉ INSTRUMENT DE PRÉDATION

Pour l'économiste américain James K. Galbraith, l'austérité est un moyen pour certaines entreprises, comme les assureurs, de privatiser les programmes de sécurité sociale. Cette prédation pourrait démanteler notre filet de sécurité sociale, alors que c'est justement celui-ci qui a permis de tempérer les injustices économiques depuis quelque 80 ans.

PAR THIERRY LARIVIÈRE

PHOTO : RAYNALD LEBLANC

« Il faut retrouver l'esprit de l'époque d'avant la croissance (avant 1950). Il faut retourner à l'organisation, au combat, à la solidarité et aux solutions pragmatiques à chacun des problèmes », a conseillé James Galbraith, dans son discours devant le conseil confédéral de la CSN, le 23 septembre dernier.

L'apparition du filet de sécurité sociale, que plusieurs pays connaissent encore aujourd'hui, est en grande partie une réaction aux conséquences de la grande crise de 1929. De la fin du XIX^e siècle aux années 1930, le monde vivait plutôt un « âge d'incertitude » qui a notamment mené au fascisme, au stalinisme et à la guerre totale dans un contexte de démocraties inachevées. « Il n'y avait alors aucune protection sociale pour les travailleurs », rappelle l'économiste, en citant principalement l'absence de salaire minimum ou d'assurance maladie publique. À cette époque, on pouvait constater des inégalités « absolues ».

« La réponse sociale et politique fut alors l'organisation syndicale, la grève, la lutte », ajoute James Galbraith, qui précise que c'est de cette bataille que les droits des travailleuses et des travailleurs, des institutions



vouées aux droits et à la dignité des personnes et la notion de droits économiques se sont mis en place. « Cette histoire, je crois qu'on risque aujourd'hui de la perdre », craint-il cependant.

Nouvelle donne économique

Une sorte de tempête parfaite composée de quatre éléments importants risque en effet d'emporter ces gains du XX^e siècle et de nous ramener à l'instabilité du début de ce siècle.

Précisons que Galbraith distingue deux grandes phases économiques dans les décennies qui nous précèdent, soit celle de la « croissance équilibrée » qui s'est étendue des années 1950 aux années 1970, puis une période de « croissance déséquilibrée », des années 1980 à 2000. Cette deuxième période était basée sur la finance, la valeur de la monnaie à l'extérieur du pays, sur le pétrole et sur les dettes. Depuis les années 1980, les inégalités ont recommencé à croître et la position des travailleurs s'est affaiblie.

Premier élément nouveau: le coût des ressources, du pétrole en particulier, a augmenté de façon importante. La financiarisation du

marché des ressources et la montée des forces spéculatives dans le marché ont accentué cette fluctuation.

Deuxième élément nouveau: l'incertitude relative à la sécurité internationale. Après la fin de la guerre froide, les États-Unis ne sont pas parvenus à assurer une grande stabilité internationale. L'inconstance du climat politique dans le monde est donc plus importante et on pourrait s'attendre à devoir vivre dans une « localisation continentale » en cas de conflits multiples sur la planète.

Troisième point de rupture: l'apparition de nouvelles technologies fondamentalement différentes de celles du XX^e siècle. La « numérisation » de l'économie ne permet pas pour le moment d'imaginer une vaste création d'emplois.

Quatrième changement structurel: la dissolution du système financier, notamment aux États-Unis. Rappelons que ce sont des fraudes massives dans le marché hypothécaire qui ont causé la crise de 2008. L'argent emprunté par les États pour rescaper le système financier et relancer l'économie explique d'ailleurs en partie les problèmes financiers des États actuellement.

« Ce qui a fait faillite, ce n'est pas la sécurité sociale, c'est la régulation financière », rappelle l'économiste du Texas, qui estime que la sécurité sociale a joué un rôle déterminant pendant la crise de 2008 en permettant à plusieurs Américains de survivre.

L'austérité que plusieurs gouvernements ont décrétée, ces dernières années, s'explique en partie par cette injection massive d'argent dans le système financier qui a fait augmen-

ter la dette des États. Elle met cependant en danger un des éléments qui a pourtant permis de sortir de la crise plus rapidement qu'en 1929, c'est-à-dire le filet de sécurité sociale.

Retrouver la croissance

Dans ce nouveau contexte économique mondial, James Galbraith estime que les méthodes conventionnelles pour retrouver la croissance ne pourront plus fonctionner. Les deux approches les plus courantes à cet égard consistent à laisser faire en pensant qu'elle reviendra toute seule, ou encore, à intervenir pour baisser les impôts (ou plus rarement augmenter les salaires).

« Ce qui marche, c'est la solidarité », a plutôt soutenu James Galbraith, en entrevue avec *Perspectives CSN*. Cette économie de la solidarité signifierait aujourd'hui de trouver des emplois pour tous afin d'atteindre les buts importants pour la société. L'économiste cite ici les soins de santé, l'enseignement, les infrastructures et l'environnement. Cette création d'emplois susciterait un « enthousiasme » similaire à celui qui a accompagné le *New Deal* du président Roosevelt. Rappelons que cette impulsion à l'économie américaine avait alors lancé une longue période de croissance équilibrée.

Le financement d'un nouveau *New Deal* moderne n'est pas un réel problème aux yeux de l'économiste formé à Yale. « Il faut donner aux gens assez pour vivre », estime ce dernier, qui fait valoir que l'aide sociale (*welfare*) est très inefficace et que le fait de laisser une partie de la population dans la misère est de toute façon intolérable. Le déficit d'un gouvernement n'est par ailleurs pas inhabituel et il se justifie pour ce type de mesure, puisque cela permettrait à la fois de relancer l'économie et de faire remonter les recettes fiscales des États.

James Galbraith demeure optimiste quant aux chances de voir un tel programme se réaliser et de vivre un retour vers une période de croissance équilibrée accompagnée d'une diminution des inégalités. « Comme disait Guillaume d'Orange, il n'est pas nécessaire d'espérer pour avoir de la persévérance. Notre avenir est entre nos mains, c'est la détermination qui compte », soutient l'économiste américain. Dans cette optique, les syndicats ont un rôle à jouer. « La vraie politique se fait quand les gens peuvent se voir et décident d'agir. [...] Il faut avoir des syndicats qui reprennent leurs forces et regagnent la confiance de la population et se mettent en marche », a conclu l'invité de la CSN. ■



QUI EST JAMES GALBRAITH ?

Diplômé des universités Harvard et Yale (doctorat en économie en 1981), James K. Galbraith commence sa carrière comme conseiller du Congrès des États-Unis. Il est aujourd'hui professeur à l'Université du Texas, auteur et conférencier. Son père, John Kenneth Galbraith, était également économiste et il a servi l'administration de quatre présidents américains (Roosevelt, Truman, Kennedy et Johnson). Il était un des principaux partisans du keynésianisme, qui préconise l'intervention de l'État dans l'économie.

CENTRES JEUNESSE

QUAND DES ENFANTS SONT

La vague de compressions qui déferle sur le réseau de la santé et des services sociaux frappera dur. Le gouvernement Couillard veut réduire ses budgets de 2 milliards de dollars cette année seulement. Les centres jeunesse souffrent quant à eux d'une coupe de 50 millions en quatre ans, dont 20 millions en 2014-2015. Les conséquences de l'austérité sont bien réelles pour les jeunes vulnérables. Le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

PAR DENIS GUÉNETTE

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean, territoire du premier ministre Couillard, ne fait pas exception. Les impacts sur le terrain : fermetures d'unités, abolitions de postes, déplacements de clientèles. Le « rouleau des compressions » touche directement les enfants et les familles de la région.

À bout de souffle, les intervenantes dénoncent aujourd'hui les contraintes qui les empêchent d'agir rapidement pour aider les parents et surtout les enfants, qu'elles ont pour mission de protéger.

« Ici au centre jeunesse, depuis deux ans, on ne parle plus d'enfants, on parle de chiffres. Avec les compressions budgétaires, les colonnes de chiffres ont pris toute la place. Les gestionnaires nous demandent de fausser les données, de tourner les coins ronds, mais nous, sur le terrain, on veut le bien-être des enfants et de leurs parents. Les patrons vivent dans une bulle. Tout est codifié, les interventions quantifiées en heures et non en besoins. Nous vivons beaucoup de détresse, mais c'est zéro empathie de leur part. »

Les femmes qui témoignent aujourd'hui sont travailleuses sociales ou intervenantes depuis plus de 10 ans, au Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elles ont choisi de lever le voile sur des pratiques qu'elles ne peuvent plus cautionner. Mais par crainte de représailles, elles témoigneront sous de faux noms. Seule la présidente du syndicat des travailleuses et travailleurs du centre jeunesse, Nancy Poulin, a accepté d'être identifiée.

Au Québec, la loi est claire, on ne fait pas de compromis avec la sécurité et le développement des enfants. La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est là pour

les protéger. Officiellement, tout va bien, la machine fonctionne. Mais sous le vernis, les choses ne sont pas aussi roses. Depuis deux ans et demi, raconte Nancy Poulin, « les compressions ont fait très mal aux enfants, aux familles et aux intervenantes. Le budget a été amputé de 4 millions de dollars, une compression de 10 %, des dizaines de postes abolis. La masse salariale, c'est 80 % du budget, alors c'est là qu'on coupe. Pourtant, les chiffres le disent, le nombre de signalements retenus est en hausse. »

Les enfants payent le prix

Ces compressions provoquent un engorgement des listes d'attente, augmentent les délais d'intervention, entraînent des fermetures d'unités et des chambardements dont les enfants sont les premiers à payer le prix.

Des compressions aux multiples visages : fermeture et réouverture du foyer de groupe de Roberval, situé dans la circonscription du premier ministre Couillard, fermeture d'une unité au centre de réadaptation Saint-Georges de Saguenay, déplacements de personnel et de clientèles. Des enfants sont placés là où ils ne devraient jamais se trouver. Sophie, travailleuse sociale, a en mémoire « le cas d'une fillette de 11 ans. Elle avait l'âge de jouer avec des lutins et des poupées, et s'est retrouvée dans une unité de réadaptation avec des jeunes filles de 15 à 17 ans qui s'automutilent, consomment et doivent être maîtrisées par des agents d'intervention. »

Dans le monde de la DPJ, la rapidité d'intervention fait toute la différence. Dans les cas urgents, les codes 1, où la sécurité des enfants est menacée, on doit intervenir



PHOTOS : DENIS GUÉNETTE

NÉGLIGÉS



immédiatement. Mais de plus en plus de gestionnaires tentent de modifier les codes de priorité en fonction du personnel disponible. Sophie raconte le cas d'une enfant victime de mauvais traitements. «L'enfant portait des marques de violence. L'intervenante voulait agir sur le champ. Son gestionnaire lui a répondu: "Il est trois heures, je n'ai personne pour m'en occuper, ça attendra à demain." L'enfant s'était confiée à nous du fait que sa mère la battait et on l'a retournée chez elle. On s'en est occupé le lendemain. Imaginez maintenant la confiance de cette enfant, qu'on avait convaincue de nous parler.»

Ces délais créent une loi du silence. L'enfant trompé refusera de se confier de nouveau, il a peur et ne veut plus subir la pression de ses parents. «Des enfants sont laissés 50 jours sur une liste d'attente, jamais je n'avais vu ça en 10 ans, nous dit Josée. Quand on intervient, la crise est passée, le problème n'est plus d'actualité, on ferme le dossier, mais on sait qu'il n'est pas réglé. Dans d'autres cas, le problème s'est aggravé et il nous revient en urgence. Moi, j'ai souvent le syndrome de l'imposteur. Je leur promets de les aider, mais je les abandonne. Même chose pour les parents qu'on laisse seuls des mois avec leurs problèmes. On a l'impression de promettre du vent. Avec les compressions, nous sommes plus longtemps dans leur vie qu'on le devrait. Ce n'est pas normal.»

Obtenir les confidences des enfants n'est pas chose facile, comme l'explique Sophie, il faut créer des conditions favorables. «J'allais chercher l'enfant à l'école vers 11 h 15, discrètement, le voyage en auto créait une bulle et déjà l'enfant était plus disposé à se confier. Je l'emmenais dîner avec moi chez McDonald, ça ne coûtait pas cher, je travaillais sur l'heure du midi. Tout ça a été coupé. On me suggère plutôt un bureau blanc et anonyme de la DPJ...»

La prévention, presque disparue

Les compressions touchent toutes les facettes du travail des intervenantes. Josée relate la situation «d'un petit coco qui a été retiré de son milieu familial parce que ses parents avaient de gros troubles de comportement et de consommation. Si j'avais pu voir la maman chaque semaine et non aux 15 jours, je peux vous assurer que le petit coco n'aurait pas été en famille d'accueil pendant 9 mois». Le travail de prévention, pour éviter des crises, a lui aussi presque disparu.

«Aujourd'hui, on n'a plus de temps pour ça. Il y a 10 ans, quand je suis arrivée, j'avais



Nancy Poulin, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN)

18 dossiers et je travaillais fort. Aujourd'hui, c'est 28. Ils sont plus lourds, les exigences sont plus fortes et je manque de temps. J'éteins des feux, je vais au plus urgent. De plus en plus, ajoute Sophie, on nous demande de fausser les données pour que cela paraisse bien, mais moi, je refuse. Par exemple, on nous demande d'établir un premier contact dans un dossier sur la liste d'attente, alors on inscrit une date, comme si le dossier avait été traité. On fait juste semblant d'intervenir, on referme le dossier et on le remet sur la pile. Pour donner l'impression qu'on respecte les délais imposés par le ministère, pour bien paraître, les gestionnaires utilisent un "classeur virtuel". Le gestionnaire nous assigne un cas, même s'il sait très bien qu'on ne peut le traiter avant un mois. Officiellement, le cas est attribué, un intervenant s'en occupe, la liste d'attente diminue. S'il arrive quelque chose à cet enfant, qui sera imputable, croyez-vous?»

Détresse psychologique

Depuis deux, trois ans, selon Sophie, la détresse des intervenantes est bien palpable. «On vit une forme de détresse psychologique. On a besoin de notre santé psychologique, mais on n'a plus le temps de partager avec nos collègues.

«Ils ne prennent pas soin de nous, dit Nancy. On fait un travail périlleux, on tremble en revenant au bureau quand on a vécu une situation de violence ou d'intimidation par des parents en colère. L'an dernier, il y a eu 10 % d'absence pour maladie. En plus, ils ont resserré les critères; ils contestent les absences et les gens reviennent malades au travail. Comment prendre soin des autres si tu es mal en point? Si tu t'absentes trop fréquemment, aux yeux des gestionnaires, tu n'es plus apte à faire le travail, alors tu es congédiée. C'est ça leur reconnaissance.» ■

COUPES SANS PRÉCÉDENT L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL EN PÉRIL

L'austérité frappe de plein fouet le réseau de l'éducation. Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux de Philippe Couillard, le réseau universitaire s'est vu imposer des coupes de 80 millions de dollars, en plus de celles de 123 millions infligées par le gouvernement du Parti québécois. Au total, les universités doivent réduire leurs budgets de plus de 200 millions, du jamais vu de mémoire d'universitaire.

PAR **NOÉMI DESROCHERS**

PHOTOS : **MICHEL GIROUX**

Devant ces chiffres alarmants, le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, s'entête à prétendre que les compressions n'auront pas d'impacts sur la qualité de l'enseignement. Or, les acteurs du milieu, des recteurs aux chargé-es de cours en passant par les chercheuses, chercheurs et professeur-es, sont unanimes : ces coupes auront rapidement des répercussions importantes sur les services aux étudiants et, à long terme, c'est la société entière qui paiera le prix de ces choix idéologiques.

La Faculté arts et sciences est, avec la Faculté de médecine, l'une des deux plus imposantes facultés de l'Université de Montréal (UdeM). On y propose quelque 250 programmes dans trois secteurs importants : lettres et sciences humaines, sciences sociales et psychologie et sciences. Près de 20 000 étudiantes et étudiants y sont inscrits. Elle regroupe plus de 40 % des étudiants et des professeurs de l'université. La faculté accapare à elle seule 36 % du budget de l'UdeM.

Comme toutes les autres facultés, elle n'échappe pas aux compressions exigées par Québec. D'ici deux ans, on y sabrera 250 offres de cours assurées par des chargés de cours. Pour permettre aux étudiants d'avoir encore accès à ces cours, ce sont les professeurs qui devront les dispenser. Ajoutée à leur tâche d'enseignement, cette

nouvelle charge viendra réduire le temps que ces derniers allouent à la recherche et aux autres besognes administratives qu'ils doivent assumer. C'est sans compter les nombreuses pertes de contrats offerts aux chargé-es de cours.

« C'est impossible que ces 250 cours soient repris par les professeurs de l'université », lance sans la moindre hésitation Frédéric Kantorowski, président du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, qui regroupe plus de 2600 membres. « Le ministre de l'Éducation peut bien dire ce qu'il veut, les compressions auront un impact direct sur les services aux élèves. D'une part, nous assisterons à une diminution de l'offre de cours et, d'autre part, à une augmentation de la taille des groupes dans chacun d'eux », explique-t-il. Rien de bon pour la diversité des cours offerts, mais aussi pour la possibilité pour les étudiants de jouir d'une flexibilité d'horaire, souvent nécessaire à ceux et à celles qui occupent un emploi.

À long terme, ces compressions, qui peuvent paraître pour certains sans conséquences graves, viendront changer le visage de l'université. « Parallèlement aux coupes qui sont effectives dans l'immédiat, l'Université de Montréal a demandé à trois groupes de travail de repenser l'université. Sans



officiellement toucher à sa mission, qui est l'enseignement et la recherche, ils doivent identifier des endroits où couper, repenser certaines activités qui ne sont pas jugées prioritaires, etc., explique Frédéric Kantorowski. Le résultat de cet exercice viendra inévitablement transformer l'université telle que nous la connaissons.»

Depuis plusieurs années déjà, nous assistons à un rapprochement important de l'enseignement et du marché du travail. «L'université forme de plus en plus de futurs travailleurs et de moins en moins des citoyens, explique le président du syndicat. Depuis 20 ans, l'institution est assujettie aux intérêts privés, ce qui est particulièrement vrai pour la recherche et l'enseignement. Les universités sont des lieux de pouvoirs. Et où il y a du pouvoir, il y a des luttes pour y avoir accès», note M. Kantorowski. D'ailleurs, avant d'être battus par le Parti québécois en septembre 2012, les libéraux avaient déposé un projet de loi visant à redessiner la composition des conseils d'administration des universités. L'objectif était d'augmenter le nombre de personnes provenant de l'extérieur de l'université, c'est-à-dire des entreprises privées, et de réduire les membres issus de l'institution même.

«Le grand défi des universités au cours des prochaines années sera sans aucun doute de freiner cette intrusion du privé. Il faut se poser une question fondamentale : À qui appartiennent les universités? La réponse est simple, elles nous appartiennent à tous, elles appartiennent à la société. Voulons-nous d'une université qui forme uniquement des travailleurs et des travailleuses qui répondent aux exigences du marché, ou voulons-nous plutôt une université qui forme aussi des citoyens, des penseurs, même s'ils ne sont pas «rentables» d'un point de vue strictement économique? Les universités sont un bien commun et nous devons veiller sur elles», conclut-il.

Ailleurs au Québec

L'Université de Montréal n'est pas la seule institution à sentir les effets des coupes du gouvernement en ses murs. L'Université Laval et l'Université du Québec en Outaouais ont aussi dénoncé les effets dévastateurs des compressions imposées par les libéraux.

À l'Université Laval, dans l'objectif de maintenir un équilibre budgétaire, la direction imposera des coupes dès la session d'hiver 2015. Ces réductions des budgets des facultés risqueront de toucher direc-



tement l'offre de cours : cours supprimés, fusionnés ou reportés, taille des groupes plus importante. Les étudiants ne seront pas les seuls affectés, tout comme à l'Université de Montréal, les chargé-es de cours de l'Université Laval, qui assurent plus du tiers de l'enseignement au 1^{er} cycle, verront leurs offres d'emplois diminuer.

Du côté de l'Université du Québec en Outaouais, la haute direction met de la pres-

sion sur les responsables de programme pour qu'ils réduisent l'offre de cours de la session d'hiver 2015. La qualité de l'enseignement diminuera et le nombre d'étudiantes et d'étudiants sera plus élevé dans chaque salle de cours. «Nous sommes inquiets, car cela aura un effet pervers sur nos contrats», a déclaré la présidente du syndicat des chargé-es de cours (SCCC-UQO), Marie Josée Bourget. ■

UQAM — MANIFESTE ANTI-AUSTÉRITÉ

Devant les compressions exigées par le gouvernement Couillard, l'ensemble des syndicats et des associations étudiantes de l'UQAM a signé un manifeste pour un financement public de l'université qui permette une plus grande activité et une meilleure accessibilité. Les organisations prônent une université au service du bien commun.

«L'actuelle vague d'austérité budgétaire menace l'université québécoise comme les autres services publics, la marchandisation du savoir asservit l'éducation aux règles du marché, et la gestion managériale des établissements conduit à l'instrumentalisation des communautés universitaires par les directions», peut-on lire dans le manifeste. Véritable plaidoyer contre l'austérité et en faveur du financement public de la mission de base des universités, le manifeste *À nous l'UQAM* est une fronde aux mesures régressives du gouvernement libéral.

Les syndicats de chargé-es de cours et de professeur-es de l'UQAM sont affiliés à la CSN.

SECTEUR PRIVÉ ENTREPRISES DÉLAISSÉES EMPLOIS À RISQUE

La philosophie libérale de réduction de l'État pourrait bien s'avérer dévastatrice pour l'économie québécoise.

PAR THIERRY LARIVIÈRE

On apprenait récemment que le Québec a perdu 80 000 emplois à temps plein d'avril à octobre, alors que la promesse électorale du Parti libéral visait plutôt la création de 250 000 emplois, dont 35 000 en 2014. L'économiste Pierre Fortin mettait d'ailleurs, il y a peu, le gouvernement en garde: si les restrictions de dépenses gouvernementales sont trop rapides, on peut craindre que l'économie québécoise frôle la récession dès l'an prochain.

«L'austérité nous touche aussi dans le secteur privé», a confirmé Alain Lampron, président de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN), en marge du conseil fédéral de l'organisation, à Drummondville, le 13 novembre dernier. «Il faut un incitatif gouvernemental pour développer

nos PME et nos industries», a-t-il fait valoir. La baisse de 20 % des subventions et des crédits d'impôt des entreprises ainsi que l'absence d'une politique industrielle met en péril l'existence de certaines d'entre elles. Cela nuit également à la création d'emplois pour les nouvelles ou à l'expansion de secteurs déjà en place. «Il faudrait pousser les entreprises à réinvestir pour consolider les usines et conserver les emplois», ajoute le président de la FIM-CSN.

«On a beaucoup de difficulté à débloquer des fonds au Centre local de développement (CLD). C'est fermé», a indiqué Herman Martel, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Abitibi-Consolidated, division La Tuque-CSN. Ce dernier constate aussi une baisse dans les budgets consacrés à la

Fin d'un modèle québécois de développement

Dans son récent pacte fiscal avec les municipalités, le gouvernement du Québec a prévu de diminuer de près de 56 % le financement des centres locaux de développement (CLD) tout en permettant aux municipalités de les fermer et de conserver l'enveloppe restante à l'interne. Cette structure d'appui au développement économique régional date du gouvernement Bouchard, qui avait jugé important de soutenir la création d'emplois au moment où il s'appropriait à sabrer les dépenses publiques pour atteindre le déficit zéro. L'expertise des CLD est aujourd'hui sérieusement compromise, puisque les coupes nécessiteront l'abolition de nombreux postes et que les municipalités ne disposent pas de l'expérience requise pour prendre le relais rapidement.

L'abolition prévue des Conférences régionales des élus (CRE) risque aussi de nuire au développement régional, puisque cette instance de concertation permet de conjuguer les efforts de plusieurs MRC et municipalités d'une région pour développer des filières prometteuses sur leur territoire ou pour agir sur des aspects majeurs de l'économie de la région (logement, pauvreté, immigration, etc.).



JEANNOT LEVESQUE



MICHEL GIROUX



formation en usine et ça ne risque pas de s'améliorer avec la remise en question de la règle qui force les employeurs d'une certaine taille à consacrer 1 % de la masse salariale aux activités de formation. D'autres programmes qui permettaient de maintenir en poste les plus jeunes lors des périodes de réduction de temps de travail sont également remis en cause.

«Les libéraux disaient qu'ils amèneraient de la stabilité. Ils font le contraire. Ils changent tout et ça crée une panique chez les investisseurs», estime Alain Longpré, travailleur à l'usine Bridgestone, à Joliette. Or, quand le parc de machines d'une usine n'évolue pas, l'usine est «vouée à une mort à plus ou moins long terme». Toute évolution technologique nécessite pourtant de la formation, ce qui sera plus difficile à obtenir sans accompagnement adéquat des gouvernements.

«Il va se passer quoi s'il n'y a plus d'aide à la recherche?» s'inquiète aussi Alain Lam-



- 01 L'usine Produits forestiers Résolu, à Alma
- 02 **Alain Lampron**, président de la FIM-CSN
- 03 **Herman Martel**, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Abitibi-Consolidated, division La Tuque-CSN
- 04 **Alain Longpré**, travailleur à l'usine Bridgestone, à Joliette
- 05 **Jean-Pierre Lebel**, président du Syndicat national des travailleuses et travailleurs des pâtes et papiers d'Alma

pron, qui cite en exemple des secteurs névralgiques pour l'économie du futur, comme celui des batteries pour les autos électriques, qui comptent avant tout sur la recherche, un domaine qui n'est malheureusement pas épargné par le vent glacial d'austérité qui souffle sur le Québec. Sans investissements publics et privés en recherche, toute économie est condamnée à faire du surplace ou à régresser.

Secteur forestier en déclin

Le secteur forestier du Québec est un bon exemple. Ancien fleuron de l'économie du Québec, il manque d'investissements en recherche et pour sa modernisation.

Le gouvernement assiste relativement régulièrement à des fermetures complètes ou partielles d'usines sans qu'aucun plan clair pour revitaliser les régions forestières émerge. « Les redevances (minières et forestières) doivent être réinvesties », croit Alain Lampron.

« On se sent vraiment abandonnés. On semble avoir lancé la serviette », constate Jean-Pierre Lebel, président du Syndicat national des travailleuses et travailleurs des pâtes et papiers d'Alma, qui ajoute que les gros joueurs de l'industrie dictent la marche en voulant constamment remettre les décisions gouvernementales en question, mais sans avoir la volonté de réinvestir dans le secteur. « Le gouvernement pourrait mieux

faire respecter les ententes », estime-t-il, en parlant des accords relatifs à l'énergie (barrages, cogénération), qui donnent un avantage certain à plusieurs des acteurs de l'industrie forestière, et ce, sans contrepartie claire de cette dernière. Même laisser-aller avec la garantie d'approvisionnement en bois dans la forêt publique, qui est donnée sans qu'un plan assurant une plus grande pérennité des entreprises soit exigé.

Les grandes entreprises forestières comme Résolu mettent de la pression pour diminuer le coût de leur approvisionnement en forêt publique. Pendant ce bras de fer, les investissements se font hors Québec et on constate très peu de changements technologiques, sauf quand on peut réduire les coûts de production de la filière en place. « Il faut revoir le régime forestier », considère Jean-Pierre Lebel.

Si rien ne bouge, le Québec risque d'assister à la fin du secteur du papier, ce qui serait « épouvantable » pour des régions forestières comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

« Le secteur du papier est en synergie avec celui des scieries », rappelle Herman Martel. Ainsi, si les papetières ferment, on aura un plus grand surplus de résidus de coupe (copeaux, sciure), qui sert en ce moment à fabriquer du papier. Une politique industrielle conséquente veillerait donc à assurer que des filières prometteuses (biomasse, nanotechnologies) prennent le relais de façon à éviter le gaspillage de ressources et la pollution que représenterait l'enfouissement de ces résidus.

« Le gouvernement pourrait aussi faire quelque chose qui ne coûte rien. Il pourrait exiger que les immeubles qu'il finance soient construits avec des matériaux d'ici comme le bois, l'aluminium, l'acier et le ciment », illustre Alain Longpré, pour donner un exemple de politique qui pourrait être porteuse pour les emplois dans le secteur privé industriel. ■

Menace pour la filière agroalimentaire

L'austérité libérale pourrait compromettre une autre partie importante pour l'économie des régions du Québec. Dans le premier rapport de la Commission de révision permanente des programmes, il est en effet proposé au gouvernement de réduire de 300 M\$ le soutien à l'agriculture, qui passe par le programme d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA).

Cette mesure pourrait miner la production agricole qui sert à approvisionner de façon stable une grande partie de l'industrie agroalimentaire du Québec. Elle menacerait aussi le programme de souveraineté alimentaire présenté par le gouvernement précédent en mai 2013. Or, rappelons que cette filière représente un emploi sur vingt au Québec et quelle constitue l'un des rares secteurs économiques du Québec qui contribuent à améliorer sa balance commerciale.

EN FINIR AVEC L'AUSTÉRITÉ

DES SOLUTIONS

L'heure est définitivement à l'austérité au Québec. Le gouvernement libéral a créé deux commissions — fiscalité et révision des programmes — ayant pour mandat de réduire de façon draconienne les budgets de l'État. La CSN propose une tout autre approche. Le point avec son trésorier et responsable du dossier des finances publiques, Pierre Patry.

PAR **MARTIN PETIT**

PHOTO : **RAYNALD LEBLANC**

Le 4 juin 2014, lors du discours sur le budget, le ministre des Finances, Carlos Leitão lançait la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Sa mission devait permettre « au gouvernement d'obtenir l'avis d'experts quant aux pistes d'action à privilégier pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal québécois tout en assurant le financement des services publics ».

Le 11 juin 2014, le gouvernement institue la Commission de révision permanente des programmes qui devait permettre, « avec la collaboration des ministères et des organismes, un repositionnement et la mise en place de processus d'évaluation continue visant à recentrer l'action de l'État dans des programmes prioritaires et là où les besoins sont les plus pressants ».

Pouvez-vous nous expliquer les liens entre ces deux commissions, tout en abordant les positions de la CSN ?

Dès le début, les travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise et ceux de la Commission de révision permanente des programmes ont été mal enclenchés. On n'y permet pas de réels débats et nous devons rester dans les paramètres fixés par

Malgré des profits de 33 milliards de dollars pour l'exercice financier qui se terminait le 31 octobre, les six grandes banques canadiennes profitent d'un taux d'imposition global de seulement 26,9 %, tout comme l'ensemble des entreprises. Ce taux se situait à 50 %, il y a 15 ans à peine.



le dernier budget du ministre des Finances, Carlos Leitão, et de son obsessionnel mantra entourant l'atteinte du déficit zéro. Or, celui-ci impose des compressions de 3 milliards de dollars en 2014-2015 et un montant additionnel de 3 milliards l'année suivante dans le but d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

À la CSN, nous avons toujours revendiqué un débat large, un débat de fond sur la question de la fiscalité. On doit d'abord se demander quels programmes sociaux et quels services publics nous voulons. Nous devons choisir les instruments qui assureront le mieux un développement économique durable pour le Québec. La fiscalité, c'est d'abord un moyen de réaliser et de financer ces choix.

Avec ce qu'il met en avant actuellement, le gouvernement de Philippe Couillard fait totalement le contraire et procède à l'inverse de cette logique. Sans rechercher de nouveaux revenus, il fixe un cadre financier contraignant qui impose des compressions budgétaires et des coupes dans toutes les missions de l'État, tout en proposant de nouvelles tarifications qui vont transférer le poids du financement sur les utilisateurs des services sans égard à leur capacité de payer et aux inégalités qui s'accroîtront.

Quelles sont les revendications de la CSN relativement à ce qui est avancé par le gouvernement de Philippe Couillard ?

À cet égard, la CSN réclame le report de l'atteinte de l'équilibre budgétaire que le gouvernement prévoit pour 2015-2016 et la suspension des versements au Fonds des générations créé au milieu des années 2000, qui sert d'actif en contrepartie de la dette. Si le gouvernement acceptait ces deux demandes, l'espace pour le débat et des propositions serait plus constructif. Nous pensons qu'il serait alors possible de faire autrement, mais surtout de mieux faire.

Nous croyons que le gouvernement peut poser ces gestes puisque, toute proportion gardée, le déficit du budget provincial — l'excédent des dépenses par rapport aux revenus — demeure faible comparé à notre richesse collective (produit intérieur brut, PIB).

À titre d'exemple, au plus fort de la crise en 2010, le déficit du budget québécois n'atteignait même pas 1 % du PIB. Cette année, il sera de 0,6 % de notre richesse collective, un très bas pourcentage si on le compare à d'autres administrations publiques, ailleurs dans le monde. En outre, un survol des

données historiques montre que notre dette exprimée en proportion du PIB n'a que très peu fluctué au cours des derniers 14 ans. Le discours catastrophiste du gouvernement du Québec et des commentateurs de la droite n'a donc rien à voir avec la situation réelle des finances publiques du Québec.

Quelle approche la CSN préconise-t-elle ?

Au lieu de s'attaquer aux dépenses de l'État, il faut revoir les sources de revenus. En ce sens, nous proposons de réviser le régime fiscal pour le rendre plus progressif et en tirer des revenus supplémentaires. Par exemple, l'ajout d'un nouveau palier d'imposition pour les tranches de revenus élevés doit être envisagé. Au fédéral, il existe un palier d'imposition avec un taux plus élevé pour les personnes dont le revenu excède 136 000 \$, ce que nous pourrions également faire au Québec. Nous pensons aussi que l'ajout d'un autre palier d'imposition avec un taux de 32 % pour le club des 1 %, soit celles et ceux qui gagnent plus de 175 000 \$, serait tout à fait justifié, puisque ce sont eux qui ont accaparé la plus grande partie de la richesse des 30 dernières années.

Une autre mesure consisterait à imposer chaque dollar de manière équitable, qu'il provienne d'un revenu de travail, d'un gain en capital ou d'un revenu de dividende. En ce moment, les travailleuses et les travailleurs paient de l'impôt sur chaque dollar gagné, alors qu'un spéculateur qui encaisse un profit sur la vente d'actions ne voit que 50 % de ses gains imposés. Or rien ne justifie cette différence de traitement.

Et qu'en est-il de la fiscalité des entreprises ?

Si nous observons les baisses d'impôts des entreprises des 15 dernières années, on constate que les taux d'imposition combinés du fédéral et du provincial sont passés de 50 % à 26,9 %. Nous sommes donc loin de l'enfer fiscal tant décrié par le patronat. Le taux effectif d'imposition, celui qu'on obtient après les déductions fiscales courantes, est plus bas que celui en vigueur aux États-Unis. Pour nous, il est clair que si nous avons un impôt minimum pour les entreprises rentables, le gouvernement aurait une marge de manœuvre supplémentaire en allant chercher de nouveaux revenus.



PASCAL BALTHÉ

Y a-t-il d'autres avenues envisageables pour mieux financer les services publics et les programmes sociaux ?

Bien sûr. Un autre élément majeur que nous avançons touche au déséquilibre fiscal lié aux transferts du gouvernement fédéral vers les provinces. Alors que les conservateurs se vantaient d'avoir réglé ces inégalités en 2007, ils ont de nouveau réduit la péréquation et les transferts aux provinces en matière de santé et de programmes sociaux. Si le Québec recevait sa juste part de toutes ces sommes, il n'y aurait tout simplement plus de déficit en 2014-2015.

À cet égard, la Conférence Board du Canada explique qu'en maintenant les transferts et la péréquation au même niveau, le gouvernement fédéral accumulerait un surplus de l'ordre de 100 milliards de dollars

dans les 20 prochaines années, qui se traduirait par un déficit équivalent de plus de 170 milliards pour l'ensemble des provinces. Nous pensons donc que le gouvernement du Québec doit prendre le leadership à ce sujet et revendiquer une augmentation des transferts vers les provinces.

Il existe de nombreuses avenues pour régler le problème des finances publiques au Québec et ce n'est pas en sabrant nos services publics et

nos programmes sociaux que nous allons les résoudre. En ce sens, l'approche qui consiste à revoir les sources de revenus de l'État en ciblant les endroits où il y a de l'argent s'avère plus constructive que de s'attaquer aux dépenses qui profitent à la collectivité.

Que peut-on déjà dire de l'ensemble de l'œuvre proposée par ce gouvernement ?

De toutes les politiques qui ont été examinées dans l'ensemble des pays industrialisés, les politiques d'austérité dont s'inspire Philippe Couillard sont de loin les plus destructrices pour les économies et les communautés. Tout cela est documenté et même des organisations comme le Fonds monétaire international (FMI) ou l'OCDE le reconnaissent aujourd'hui.

Partout où ces politiques ont été appliquées, la situation économique s'est détériorée et par le fait même les conditions de vie des citoyennes et des citoyens, tout comme celle des finances publiques. Le Québec mérite mieux que ça. ■

EFFICACITÉ PUBLIQUE

ÉCOUTER LES SALARIÉS C'EST PAYANT!

Au CSSS du Lac-Saint-Jean Est, une équipe de neuf acheteurs et magasiniers de l'hôpital d'Alma ont permis à l'établissement de réaliser des économies récurrentes de centaines de milliers de dollars, tout en solidifiant les emplois et en contribuant à l'économie de la région. À la recherche d'efficience et de gains de productivité, le gouvernement devrait peut-être écouter davantage ce que les salarié-es ont à proposer...

PAR **JEAN-PIERRE LARCHE**

PHOTOS : JEANNOT LÉVESQUE

Dominic Potvin est magasinier à l'hôpital d'Alma. C'est grâce à sa vision, à celle de ses collègues et à l'appui de son syndicat FSSS-CSN, représentant 650 employé-es, que le service d'approvisionnement du CSSS du Lac-Saint-Jean Est s'est imposé comme un modèle enviable partout au Québec.

Une première grande innovation remonte à une dizaine d'années. L'équipe de l'approvisionnement cherche à rendre la distribution plus efficace, notamment en éliminant les gaspillages. Elle met en place un système de code-barre dans les départements qui sont les plus grands clients du magasin. Dorénavant, ce sont les salarié-es du magasin qui placent les articles dans les réserves des départements et qui contrôlent les quantités disponibles. Grâce à ce système, ils peuvent s'assurer en tout temps de l'utilisation optimale de tout le matériel médical et des autres fournitures.

« Avant, on remplissait un panier au sous-sol, on le montait bien plein dans le département et les infirmières se débrouillaient avec », explique Dominic Potvin. Ça engendrait des gaspillages parce que souvent ces produits ont une date d'expiration. Le personnel soignant s'en cachait un peu partout dans les départements afin d'être toujours

certain d'avoir tout ce dont il a besoin, sous la main. Par conséquent, le contrôle de l'inventaire était imprécis. Pas question de leur jeter la pierre. Si les infirmières se faisaient des « cachettes d'écureuil », c'était par seul souci d'offrir les meilleurs soins possible dans des conditions qu'on sait difficiles.

À elle seule, l'instauration de ce système de code-barre, conçu entièrement par les salarié-es à l'interne, entraîne des économies de 300 000 \$ par année! C'est sans compter que le personnel soignant n'a plus à s'occuper de ces tâches, un fait qui a lourdement pesé dans le changement des mentalités. « De

plus, si on a besoin de changer le quota, c'est simple, on a qu'à contacter André », nous confie un infirmier lors de notre passage. André Girard, le super magasinier qui a pour tâche de remplir continuellement les réserves, avec juste le matériel nécessaire, est aujourd'hui reconnu dans tout l'hôpital comme l'expert dans son domaine.

L'expérience fut si concluante, en fait, que l'établissement a décidé de réorganiser également l'approvisionnement du bloc opératoire. Un système sophistiqué de puces électroniques permet de contrôler l'inventaire en temps réel. Par exemple, une

DES SOLUTIONS PUBLIQUES

La Fédération de la santé et des services sociaux (CSN) étudie actuellement la situation à l'échelle du Québec et un comité spécial présentera bientôt des recommandations afin de développer des solutions publiques. Certaines pistes se dégagent déjà.

« Nous croyons qu'il faut miser sur le personnel en place pour améliorer les choses là où c'est nécessaire, explique la vice-présidente Josée Marcotte, représentant le personnel de l'approvisionnement. C'est en travaillant avec eux que les établissements pourront mieux contrôler le niveau d'inventaire, utiliser adéquatement les différents produits, améliorer le processus d'achats et assurer le déploiement optimal des ressources. »

Pour le vice-président Guy Laurion, responsable du dossier de la valorisation, de la promotion et de la préservation des services publics, le secteur privé n'offrira jamais ce que le public peut donner. « L'entreprise privée n'aura jamais le sentiment d'appartenance à l'organisation qui anime les salarié-es du réseau public. Les compagnies présentent un mirage aux établissements. Les coûts iront en augmentant, c'est certain, et la qualité des services ne sera pas la même. Si nous ne voulons pas nous réveiller avec encore de nouveaux scandales, il est important de s'opposer à ce mouvement et de proposer des solutions de rechange publiques. »





- 01 **André Girard**, le super magasinier, est reconnu dans tout l'hôpital comme l'expert en son domaine.
- 02 Les salarié-es s'assurent en tout temps de l'utilisation optimale de tout le matériel médical et des autres fournitures.
- 03 **Dominic Potvin** est l'un des employés qui ont innové en instaurant le système de code-barre pour mieux contrôler l'approvisionnement.

poubelle intelligente fait le décompte automatique de l'utilisation de certains articles médicaux les plus dispendieux. L'établissement sait maintenant avec précision ce qui est utilisé et quand. Selon l'hôpital, le système de puces permet des économies annuelles supplémentaires de 75 000 \$.

La petite histoire ne s'arrête pas ici, puisqu'avec la mise en place réussie de ces systèmes, les magasiniers ont maintenant une oreille des plus attentives... Il y a quelques mois, le CSSS a décidé de confier la production alimentaire de ses établissements autres que l'hôpital au CHSLD de Métabetchouan. C'est là que tous les repas sont préparés. Mais il fallait trouver quelqu'un pour distribuer les repas aux différents sites... Les magasiniers du CH d'Alma ont répondu présents. Ils ont proposé à l'établissement d'acquérir un camion réfrigéré pour assurer eux-mêmes la distribution alimentaire. Faisant d'une pierre deux coups, ils ont obtenu que ce camion serve également à transporter le matériel médical et d'autres fournitures des entrepôts de l'hôpital vers les points de service du CSSS. Au passage, l'établissement a pu mettre fin au contrat de transport qu'il avait conclu avec une entreprise privée, rapatriant le tout à l'interne. Encore des économies considérables!

Un atout pour Alma

Malgré ces succès éclatants, le CSSS du Lac-Saint-Jean Est jongle avec l'idée de centraliser ses achats et ses magasins avec d'autres CSSS, à Chicoutimi, où l'on investirait dans un entrepôt régional. Si en soi, la standardisation des pratiques est souhaitable, Dominic Potvin nous met en garde. « Il y a la question de tabler sur les progrès qu'on a faits ici. Mais aussi, une centralisation à Chicoutimi, ça voudrait dire plus de transport, donc plus de coûts et plus de pollution. » Par ailleurs, l'approvisionnement local est un enjeu important pour une ville comme Alma.

Un atout pour le public

La tendance est lourde de confier de plus en plus de tâches au secteur privé. Cette approche est dangereuse, car elle mine l'expertise du secteur public. De plus, avec le privé, les risques de dérapages sont bien réels. Pensons par exemple aux établissements qui ont choisi de confier leur approvisionnement à la multinationale Cardinal Health, poursuivie aux États-Unis pour pratiques anticoncurrentielles. Cette firme est d'abord et avant tout un fabricant, mais aussi un distributeur de matériel médical et elle risque fort de se favoriser aux dépens de ses concurrents. ■

UNE CHAÎNE VITALE

L'approvisionnement dans un centre de santé et de services sociaux, c'est névralgique. À une extrémité de la chaîne, les acheteurs magasinent les meilleurs prix et cherchent à répondre aux besoins en matériel des différents services de l'établissement, de la quincaillerie jusqu'au matériel médical. Ce sont eux qui choisissent les fournisseurs et concluent les ententes.

Chaque année, les établissements du réseau public acquièrent quelque 5 milliards de dollars en biens et en services, totalisant quelque 40 000 produits différents. De ce montant, un peu moins du tiers est géré par des groupes d'approvisionnement en commun, réunissant plusieurs établissements sur une base suprarégionale, voire nationale. Les deux autres tiers de ces budgets sont gérés par les acheteurs des établissements pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Au milieu de la chaîne se trouvent les entrepôts, où sont emmagasinés les biens achetés. Ces entrepôts sont gérés par les magasiniers qui assurent le roulement des stocks. Au bout de la chaîne, on retrouve celles et ceux qui distribuent les produits des entrepôts vers les départements de l'hôpital ou les points de service du CSSS.

LES FEMMES DANS LA CONSTRUCTION

BEAUCOUP RESTE À FAIRE

Après cinq années sur les chantiers, près de 60 % des femmes ont abandonné leur métier, contre 38 % pour les hommes¹. De plus, 93 % des employeurs interrogés discriminent les femmes lors de l'embauche. Ces statistiques sont éloquentes : il existe bel et bien des problèmes de rétention et de recrutement pour les femmes dans ce secteur de l'économie.

PAR **ARIANE GAGNÉ**

Les représentantes en condition féminine de la CSN-Construction se sont récemment réunies à l'occasion d'une rencontre de mi-mandat pour aborder ces enjeux qui les concernent de près. Au cœur de cette réunion, il a été question de l'intégration toujours difficile des femmes dans un milieu majoritairement masculin et de solutions pour contrer cette injustice majeure.

Formation sur la discrimination

Une formation spécifique a été élaborée pour les femmes apprenties des métiers de la construction et leurs employeurs. Son but est multiple : elle vise la lutte à la discrimination, aux préjugés et au harcèlement, ainsi que l'élargissement et la diversification de leur apprentissage afin qu'elles puissent développer une expérience professionnelle à la même vitesse de croisière que les hommes.

« Les préjugés ont la vie dure sur les chantiers », affirme la secrétaire générale au comité exécutif et responsable nationale de la condition féminine de la CSN-Construction, Karyne Prigent. Si on en juge les commentaires troublants exprimés par plusieurs employeurs au sujet de la problématique de



PHOTOS : RAYNALD LEBLANC



Seulement tolérées ?

Commentaires discriminatoires recueillis auprès d'employeurs concernant l'embauche d'une femme² :

- “ Moi, je donne priorité à un homme. Sur une liste, je commencerais par les noms ordinaires, puis les noms bizarres, puis les femmes.
- Un homme, par principe. Il y a des choses qu'une femme n'est pas capable de faire. Je n'ai pas de réponse intelligente à donner, mais je préfère engager un homme.
- En général, la qualité du travail est correcte, mais les femmes ne sont pas assez rapides, et ça me coûte plus cher dans ce temps-là.
- Il n'y a pas eu d'opportunités, puis on n'a pas cherché à engager une femme non plus.
- Embaucher une femme comporte son lot de difficultés : la force physique, ses relations, etc. J'en ai embauché trois jusqu'ici : je sais de quoi je parle.
- J'ai eu des problèmes de harcèlement. Ça devient difficile de gérer tout ça.
”

l'embauche des femmes sur les chantiers, on constate en effet que la bataille est loin d'être gagnée pour leur acceptation dans ce secteur d'activité.

Karyne Prigent, qui a travaillé pendant plus de 10 ans dans la construction en tant que charpentière-menuisière, en sait quelque chose. « Pendant cette période, je n'ai vu que deux autres femmes, et elles n'étaient ni de mon métier ni de mon syndicat. Les femmes sont encore très peu nombreuses sur les chantiers et vivent une grande solitude après l'embauche. Il faut briser cet isolement. »

La formation permettra donc à une partie de l'équipe de combattre certains préjugés, de favoriser une bonne intégration et de faire reculer les mentalités rétrogrades. *Elle n'a pas pu obtenir ce poste-là pour rien ! C'est le genre de mauvaise blague pleine de sous-entendus à caractère sexuel à laquelle une femme peut être confrontée, et ce, devant le contremaître et d'autres travailleurs qui gardent le silence.* « Sur la plupart des chantiers, une fille entendra des commentaires sexistes, voire vulgaires. Ce n'est pas normal d'avoir à subir ce type d'humour machiste et malsain que personne ne réproouve », dénonce aussi Karyne Prigent.

Avec la formation, l'apprentie pourra parfaire ses compétences et ensuite pratiquer ou concrétiser ses apprentissages. Les travailleurs masculins auront, pour leur part, été sensibilisés à la nécessité de combattre certains préjugés et de contribuer à mettre en place un climat plus sain pour les travailleuses.

Changer la législation

La vice-présidente de la CSN et responsable du dossier de la condition féminine, Véronique De Sève, se désolé pour sa part de constater la série d'obstacles qui freinent l'embauche des femmes dans la construction et de voir qu'un infime pourcentage de 7 % des employeurs consentent à leur donner une chance. « Les références de filles auprès des employeurs par la Commission de la construction, qui sont plus nombreuses qu'auparavant, ne prouvent nullement une augmentation de l'embauche. »

Selon elle, un changement de législation s'impose pour améliorer la situation. Il faudrait d'abord qu'il y ait une obligation d'engager des femmes. Celles-ci devraient aussi pouvoir compter sur un moyen de se défendre en cas de harcèlement. Enfin, il serait nécessaire d'instaurer un dispositif d'ancienneté. En l'absence d'un tel sys-



ANNIK MH DE CARUFEL

INFORMER LES FILLES POUR GARDER LA MOTIVATION

Les responsables de la condition féminine ont la volonté de tenir des rencontres nationales qui incluraient les comités de femmes régionaux afin de présenter aux militantes l'état des travaux et des projets en cours. Karyne Prigent estime que ces rencontres seront essentielles et permettront aux femmes de tisser des liens de solidarité. Elle insiste: « Il est important d'expliquer comment les dossiers évoluent et de montrer aux filles qu'on ne les abandonne pas, même si les progrès sont parfois lents. Un processus transparent est nécessaire pour garder la mobilisation et pour maintenir la conviction que nous parviendrons à améliorer notre situation. »

tème, les femmes n'osent pas porter plainte en cas de harcèlement ou de discrimination, puisqu'elles craignent de ne plus être embauchées. « Si elles déposent un grief, elles risquent de ne plus être rappelées au travail. Les seules qui osent déposer une plainte lorsqu'elles sont victimes sont celles qui en ont plein leur casque et qui disent: je m'en fous », ajoute Véronique De Sève.

Les représentantes en condition féminine de la CSN–Construction plaident d'ailleurs pour que la Commission de la construction du Québec (CCQ) mette en place un mécanisme qui permettra aux femmes de signaler les cas de harcèlement et de discrimination sans qu'elles aient officiellement à porter plainte et à craindre pour leur employabilité.

Programme d'accès à l'égalité

Un nouveau programme d'accès à l'égalité devrait lui aussi aider les femmes à faire leur place dans l'industrie. Le programme actuel n'a pas fonctionné en partie parce qu'il était basé sur le volontariat des employeurs, plutôt que sur des mesures contraignantes. La Coalition québécoise pour les femmes dans l'industrie de la construction a beaucoup insisté pour obtenir un bilan du programme actuel et sa refonte afin qu'il devienne plus

efficace. « Les filles sont très présentes dans les écoles et c'est une bonne chose, rapporte Karyne Prigent, mais si elles ne peuvent passer à la pratique en travaillant, ça ne sert à rien. Des mesures obligatoires doivent être mises en place pour que les employeurs soient tenus d'embaucher des femmes. »

Un projet encore embryonnaire de politique de prévention de la violence et du harcèlement a enfin été présenté lors de la rencontre de mi-mandat des représentantes en condition féminine de la CSN–Construction et sera éventuellement voté au congrès de la fédération. « Selon la Loi sur les normes du travail, les employeurs ont la responsabilité de garder un milieu exempt de harcèlement. Malheureusement, la majorité d'entre eux dérogent à leur obligation », souligne finalement Véronique De Sève. Nous voulons tenter de convaincre les employeurs de la construction d'adopter une politique de prévention et de sensibilisation et de protéger le lien d'emploi des femmes. C'est notre objectif et notre défi », conclut-elle. ■

1. Commission de la construction du Québec, *Les femmes et les membres de minorités visibles dans l'industrie de la construction*, 2009.

2. Idem.



1

PLAN NORD

VERS UN DÉVELOPPEMENT SANS DÉVELOPPEMENT

À en croire le train de mesures inclus dans son budget 2014-2015, le gouvernement de Philippe Couillard paraît déterminé à se doter de son propre Plan Nord, quitte à se donner des cibles moins ambitieuses que dans l'original, lancé au plus fort du boum minier de 2010-2012. Mais pour les régions concernées, attirer des investissements semble vain, si c'est pour faire venir de la main-d'œuvre de l'extérieur. Car on le sait mieux maintenant: *fly-in fly-out* et développement des régions ne font pas bon ménage.

PAR ANTOINE DION-ORTEGA

PHOTOS : VALÉRIAN MAZATAUD

En juin dernier, le gouvernement libéral a annoncé qu'il réservait 20 millions de dollars de son budget pour financer une étude de faisabilité sur un éventuel chemin de fer entre Pointe-Noire, près de Sept-Îles, et la fosse du Labrador. Il mettait également de côté 63 millions dans le Fonds du Plan Nord pour améliorer le réseau routier de la Côte-Nord, en plus de garnir à hauteur de 1 milliard de dollars le fonds Capital Mines Hydrocarbures, qui serviront à financer d'éventuelles prises de participation dans les projets miniers, gaziers et pétroliers. Finalement, 100 millions étaient

alloués à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans les communautés nordiques et autochtones, tandis que 50 autres millions aidaient Gaz Métro à agrandir son usine de gaz naturel liquéfié de Montréal, destinée à approvisionner les projets miniers des régions nordiques.

Ce lot d'investissements publics, qui signent le retour du Plan Nord, suit présentement son cours législatif. Le projet de loi 11 a été déposé le 30 septembre par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, pour mettre sur pied la Société du Plan Nord (SPN), qui agira comme facilita-

teur dans les territoires québécois au nord du 49° parallèle. Sorte de « guichet unique » pour les sociétés minières, la SPN sera financée par le Fonds du Plan Nord, qui sera lui-même renfloué grâce aux impôts et aux taxes générés par l'exploitation des ressources naturelles dans le Nord, en plus d'une contribution annuelle d'Hydro-Québec de 10 millions de dollars jusqu'en 2017.

Fly-in fly-out

Tout ce programme est bien joli, mais s'il ne remédie pas au problème grandissant du *fly-in fly-out*, il ratera sa cible de développement

des régions, estime Guillaume Tremblay, président du Conseil central Côte-Nord de la CSN. « On vient chercher les ressources naturelles qui sont là en abondance, mais les minières ne développent même pas les villes qui sont touchées par ces projets, lance-t-il. Les travailleuses et les travailleurs en campement quant à eux utilisent les infrastructures et les services municipaux, dont le coût est assumé par la communauté locale. » Bref, à quoi bon soutenir des projets miniers s'ils ne favorisent pas d'embauches dans les municipalités où ils sont développés ?

Et les retombées locales ?

Le cas de Fermont, ville minière par excellence sur la Côte-Nord, est éloquent à ce titre. Depuis le boum minier des années 2010-2012, elle compte désormais entre 600 et 700 employé-es non résidents. Dès qu'ils débarquent de l'avion, ils sont entièrement pris en charge par leur employeur. Après 28 jours de travail, le même avion les ramènera à Québec, à Montréal ou à Mont-Joli, sans qu'ils aient eu à dépenser un seul sou. Une situation qui n'enchant guère les Fermontois et les Fermontoises, qui ont à cœur la prospérité de leur ville. En effet, que tirent-ils du développement minier si celui-ci n'entraîne pas de retombées locales ?

« Vous venez travailler trois semaines, vous ne vous intégrez pas, après vous repartez, dit Lorraine Richard, députée provinciale pour Duplessis. Vous ne laissez pas une *cenne* dans la communauté, votre famille ne vous visite pas, donc vous ne participez pas vraiment à la vie communautaire. »

Marco Ouellet, ancien maire suppléant de Fermont, ne cache pas son désarroi devant ce phénomène. « Ces employés sont logés, nourris, ils peuvent arriver avec deux dollars pour acheter une barre de chocolat dans une machine distributrice, dit-il. Ils ne vont pas manger au restaurant, ne vont pas à la salle de conditionnement physique puisqu'ils en ont une en résidence. Ils vivent séparés du quotidien de la ville. »

Par contre, ces permanents non résidents dépendent bel et bien des services de la ville, même s'ils ne sont pas comptabilisés dans sa



- 01 Aéroport de Wabush au Labrador
- 02 Les venelles de Fermont, ensemble de logements abrités par le mur
- 03 Mine du mont Wright exploitée par ArcelorMittal
- 04 Mères à la sortie d'une garderie à l'intérieur du mur de Fermont
- 05 Arrivée à Fermont depuis la route 389

population. « On a des budgets pour 3000 habitants, mais notre municipalité en compte un minimum de 4500, si on ajoute les non-résidents, dit M. Ouellet. On avait un excellent service au centre de santé, avec des délais d'attente en deçà de la moyenne québécoise, mais toutes ces vagues de travailleurs non résidents ont fini par engorger le réseau. »

La tentation de partir

Le phénomène est paradoxalement né à l'ombre des grandes envolées lyriques sur le Plan Nord, cher à l'ancien premier ministre Jean Charest. Dès 2010, le *fly-in fly-out* débordait pour la première fois le secteur de la construction, où on le croyait cantonné: la quasi totalité des 600 employé-es de la mine du lac Bloom, que l'Américaine Cliffs Natural Resources venait alors tout juste d'ouvrir, sont des non-résidents.

ArcelorMittal, qui emploie pas moins de 1000 résidents de Fermont, emprunte



bientôt la même voie. Avant même l'annonce de son projet d'expansion, en mai 2011, elle s'assure de pouvoir dorénavant compter sur des employés non résidents. Le concept de *fly-in fly-out* apparaît alors dans une convention collective en raison notamment du manque de logements. Résultat: pas moins de 300 des nouveaux employés viennent de l'extérieur. Pour les loger, ArcelorMittal s'empresse de bâtir une résidence à côté de celle de Cliffs; les deux blocs constituant désormais « le petit mur ».

Un scénario qui n'était pas prévu au départ: de plus en plus de travailleurs résidents réclament à leur tour les conditions des non-résidents. Ils veulent partir en navetage eux aussi! Le *fly-in fly-out* n'a pas cessé de donner des maux de tête depuis, puisque deux classes de travailleurs aux intérêts souvent divergents doivent se côtoyer. Les prochaines conventions collectives devront certainement contenir des ajustements pour tenir compte de ces deux groupes.

La réalité, c'est que pour beaucoup de Fermontois, le *fly-in fly-out* présente des avantages. Les employé-es proches de leur retraite, par exemple, peuvent vouloir se rapprocher de leurs enfants partis aux études et acheter une maison ailleurs. Les jeunes, quant à eux, peuvent avoir le goût d'explorer d'autres régions avant de se poser. Chacun a ses raisons.

Il n'en demeure pas moins que Fermont doit maintenir sa vitalité pour celles et ceux qui décident d'y demeurer. Il est impossible de maintenir des services de qualité sans convaincre des gens de rester. L'avenir de Fermont et d'autres villes du Nord en dépend. ■



LES AGENCES DE PLACEMENT

UN CANCER QUI RO LES MILIEUX DE TR

L'analyse des multiples stratégies des employeurs pour affaiblir l'unité syndicale de travail était au cœur du dernier colloque Gérard-Picard, organisé par la CSN, qui portait sur le thème *Contrer l'érosion du travail, nous y croyons*. Sans surprise, plusieurs entreprises privilégient les agences de placement pour exploiter les travailleuses et les travailleurs et attaquer le syndicat. Le professeur émérite de l'Université Laval et invité au colloque, Jean Bernier, vient de publier un livre sur la question¹. Il nous a fait part de ses réflexions.

PAR ARIANE GAGNÉ



L'industrie des agences est en nette progression un peu partout dans le monde. Sur une période de 10 ans allant de 2001 à 2011, son chiffre d'affaires est passé de 5 milliards à 10 milliards de dollars au Canada et de 800 millions à 1 milliard et demi de dollars au Québec.

Le Québec délinquant

Contrairement à plusieurs autres États, les agences de placement ne font l'objet d'aucune réglementation au Québec, où elles n'ont

ni à s'enregistrer ni à obtenir un permis pour exercer leurs activités. Compte tenu de cette absence de contrôle, il est impossible de recenser leur nombre exact ici. « On pense qu'il existe à peu près 500 agences qui embaucheraient, bon an, mal an, un peu plus de 50 000 salarié-es », soutient Jean Bernier. Cette situation favorise les agences clandestines qui utilisent à grande échelle la pratique du travail au noir. « Des autobus scolaires circulent dans les rues de Montréal pour transporter des contingents de travailleurs,

souvent d'origine étrangère, et les amener dans des industries de transformation des aliments », ajoute-t-il.

De plus, les agences ne sont pas tenues de faire la preuve de leur solvabilité. « D'aucunes peuvent avoir la vie courte, fournir des employés à certaines entreprises, récupérer l'argent destiné aux salariés et fermer leur porte en oubliant de les rémunérer. C'est la procédure *fly by night*. »

Une étude de Statistique Canada démontre en outre qu'en moyenne, les salariés

NGE AVAIL



d'agence gagnent 40 % de moins que les salarié-es permanents de l'entreprise pour le même travail.

Une relation triangulaire qui pose problème

Lorsqu'un employeur recourt à une agence de placement, la fonction patronale est partagée entre deux entités : l'agence, qui rémunère le salarié, et l'entreprise cliente, qui supervise son travail. L'agence se trouve donc à louer les services du salarié à une entreprise qui

va le diriger. On est donc placé devant une relation triangulaire qui soulève plusieurs questions : Qui est le véritable employeur et qui est responsable en cas de congédiement ? La convention collective s'applique-t-elle au salarié d'agence ? L'entreprise utilisatrice peut-elle, de son propre chef, lui demander de faire des heures supplémentaires ? En matière de santé et de sécurité au travail, qui fournit les équipements nécessaires ?

A contrario, dans une relation employeur-employé classique, les salarié-es peuvent se regrouper pour former un syndicat et négocier leurs conditions de travail.

Inégalités criantes

Un salarié d'agence est généralement désavantagé dans l'entreprise par rapport aux employés qu'elle embauche sur une base permanente. Voici pourquoi.

■ **Un travail dangereux** La CSST procède à des évaluations de risques dans tous les secteurs industriels. En ne tenant compte que des PME, le degré de risque à travailler en agence se situe entre les niveaux élevés et extrêmes. Pourtant, les salariés d'agence reçoivent très peu de formation en matière de santé et de sécurité au travail. Le plus souvent, l'entreprise cliente donne elle aussi le minimum d'information. En général, l'équipement pour la protection individuelle n'est pas fourni. « Parfois, le salarié devra même fournir son propre équipement pour être embauché », déplore Jean Bernier. Malgré le manque flagrant de protection de l'employeur à l'endroit du salarié d'agence, il est permis, au Québec, de leur confier des travaux particulièrement pénibles et dangereux. Jean Bernier insiste : « S'il y a un accident, il ne sera pas déclaré à la CSST. »

■ **Postes permanents interdits** La plupart des contrats qui interviennent entre le salarié et l'agence ou entre l'agence et l'entreprise cliente comportent des clauses qui limitent la liberté d'accès à des emplois permanents. Ces clauses, dites d'exclusivité, interdisent au salarié de poser sa candidature pour le poste permanent d'une entreprise cliente avant que ne se soit écoulé un délai de six mois après l'expiration du contrat. Ce délai peut s'étendre jusqu'à deux ans. « Beaucoup de caissières chez Desjardins sont des salarié-es d'agence, rappelle encore Jean Bernier. On a tous entendu parler dans les médias de celles à qui on a demandé de rembourser les frais de formation de 2000 \$ pour pouvoir aller travailler ailleurs. » Il arrive aussi que des compensations financières importantes de



Il existe, au Québec, à peu près 500 agences qui embaucheraient, bon an, mal an, un peu plus de 50 000 salarié-es. Cette situation favorise les agences clandestines qui utilisent à grande échelle la pratique du travail au noir.

4000 \$ ou de 5000 \$ soient demandées pour rompre le contrat et donner à l'employé-e le droit de postuler dans l'entreprise cliente.

■ **Heures supplémentaires ?** Les agences de placement usent aussi abondamment de la possibilité de transgresser les lois sur les normes du travail en raison de l'encadrement légal inadéquat. À ce titre, les stratagèmes sont nombreux pour éviter d'avoir à payer des heures supplémentaires. Un même propriétaire peut détenir plusieurs compagnies à numéro et embaucher le même salarié sous des compagnies différentes afin de pouvoir contourner la loi. « Il arrive qu'une clause rémunère les 40 premières heures de la semaine sur un premier contrat, alors que les heures supplémentaires, elles, seront comptabilisées sur un deuxième contrat et payées à temps simple », s'indigne Jean Bernier.

Le double contrat pose aussi problème lorsque vient le temps de savoir qui va payer les heures de l'employé. Il arrive souvent qu'un ou une salarié-e d'agence s'aperçoive que ses heures supplémentaires n'ont pas été payées lorsqu'il reçoit son chèque. Mais comme c'est l'entreprise cliente qui lui a demandé de faire de plus longues heures, l'agence se déresponsabilise en prétextant que ce n'est pas dans le contrat ! L'entreprise, elle, soutient que son employeur est l'agence. La Commission des normes du travail éprouve, pour sa part, de grandes difficultés à déterminer qui est l'employeur responsable.

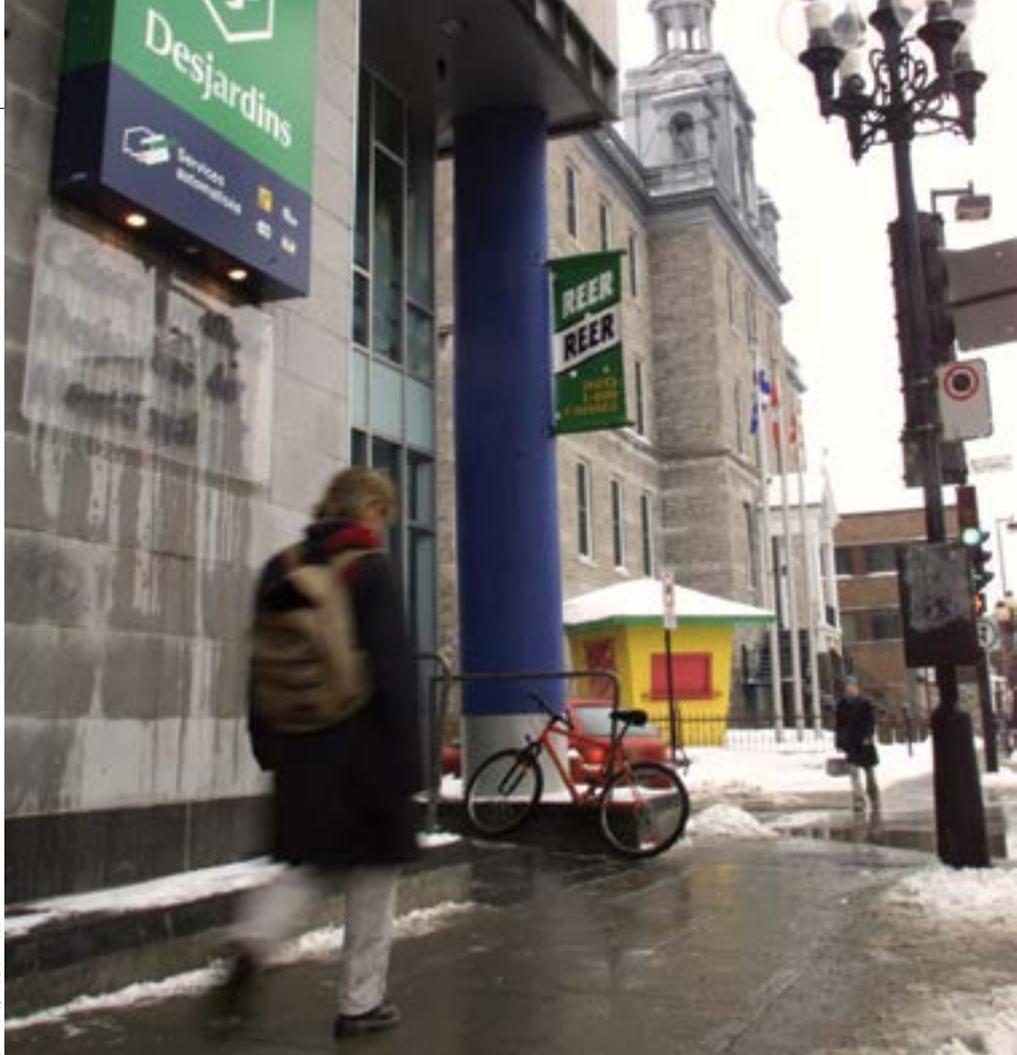
■ Des entreprises sans postes permanents

Au Québec, le recours aux seuls services de salariés d'agence n'est pas interdit pour pourvoir des postes permanents. Il s'agit là d'un moyen d'affaiblissement syndical assuré. « Des entreprises d'ici fonctionnent

DONNER DU MORDANT À NOS LOIS DU TRAVAIL

La Loi sur les normes du travail, le Code du travail ou la Loi sur la santé et la sécurité du travail ont été conçus à l'époque où les relations de travail étaient dites classiques. Elles n'ont jamais été adaptées pour prendre en compte la relation triangulaire occasionnée par les agences de placement. Certaines solutions ont été adoptées dans d'autres pays et pourraient être envisagées afin de mieux encadrer ce type de relations.

- Obligation d'avoir un permis ;
- Obligation de remettre au salarié les documents écrits (contrat et conditions de travail) ;
- Interdiction de toute mesure qui viserait à empêcher ou à limiter l'embauche du salarié par l'entreprise cliente ;
- Interdiction au salarié de verser une compensation à l'agence en cas de rupture du contrat ;
- Interdiction de faire exécuter par des salariés d'agence des travaux particulièrement dangereux ;
- Responsabilités solidaires des obligations entre l'entreprise cliente et l'agence ;
- Introduction d'une clause de parité de traitement en matière de salaire ou d'autres conditions de travail sans égard au statut d'emploi ;
- Limite à la durée des contrats ;
- Interdiction de pourvoir des postes permanents en précisant dans la loi les circonstances dans lesquelles le recours aux salariés d'agence est permis (remplacement des salariés absents, travail de nature temporaire ou saisonnier, surcroît de travail).



CP PHOTO/PAUL CHASSON

Beaucoup de caissières chez Desjardins sont des salarié-es d'agence. On a demandé à certaines de rembourser les frais de formation de 2000 \$ pour pouvoir travailler ailleurs.

sans salariés, renchérit le professeur Bernier. Toutes les personnes qui exécutent le travail proviennent des agences.» On assiste donc à une érosion concrète de la présence des syndicats, qui sont absents de secteurs entiers dans certaines entreprises. Le travail des préposé-es aux chambres ou à la transformation alimentaire, par exemple, sera souvent confié à des agences et échappera ainsi à l'unité syndicale. L'entreprise cliente en profitera pour offrir des conditions de travail minables à cette main-d'œuvre bon marché.

Diviser pour mieux régner

«Le travail en agence signifie l'impossibilité d'accéder à un régime de rapport collectif du travail. Dans l'état actuel du droit, il est en effet quasi impossible pour ces travailleuses et ces travailleurs de se syndiquer. De plus, les syndiqué-es ne cherchent pas à prendre contact avec les salariés d'agence et réciproquement. Ces derniers mangent seuls ou avec d'autres membres de l'agence. Ils sont perçus par les syndiqués comme des voleurs de jobs», précise-t-il. Le syndicat se montre méfiant à leur égard, puisque souvent l'employeur cherche à l'affaiblir avec l'embauche de cette main-d'œuvre à rabais.

L'employé-e d'agence, pour sa part, doit épater l'entreprise, donner un bon rendement et rester en bons termes avec le conseiller de son agence pour espérer avoir du travail à la fin de son contrat.

«Il ressort de cette situation, qui fait augmenter les standards, une pression sur les travailleurs syndiqués, qu'ils n'apprécient pas du tout.»

Pour limiter le recours aux agences, l'arme principale des syndicats est la négociation collective. «Ils peuvent chercher à s'entendre avec l'employeur sur des clauses qui viendront interdire de pourvoir les postes permanents avec des travailleurs d'agence et qui permettront à ceux-ci d'accéder sans frais et sans délai à ces postes», propose Jean Bernier. Le salarié d'agence qui travaille dans une entreprise syndiquée devrait en outre faire automatiquement partie de l'unité d'accréditation et avoir droit aux avantages de la convention durant toute la durée de son contrat. Pour Jean Bernier, il s'agit indéniablement d'une question d'équité entre les travailleurs. ■

1. Bernier Jean et Mircea Vultur, *Les agences de travail temporaire : leur rôle et leur fonctionnement comme intermédiaires du marché du travail*, Presses de l'Université Laval, 2014.

Secteur public

Le retard salarial toujours aussi grand

PAR FRANÇOIS L'ÉCUYER

PHOTOS : CLÉMENT ALLARD

Année après année, le même constat se confirme : la rémunération des salarié-es du secteur public québécois accuse un retard important, pour des emplois comparables, par rapport aux autres travailleuses et travailleurs québécois. Malgré un faible recul jugé non significatif comparativement à l'année dernière, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), dans son rapport annuel publié en novembre dernier, établit cet écart à 7,6 %, et ce, en tenant compte de l'ensemble des avantages sociaux.

« Malheureusement, nous constatons la cristallisation d'un retard salarial qui n'aide en rien le recrutement et le maintien de la main-d'œuvre au sein des services publics québécois, déplore Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN. Les femmes, qui représentent 75 % de la main-d'œuvre du secteur public, sont directement touchées par cette discrimination salariale. Le gouvernement doit saisir l'opportunité offerte par l'actuelle négociation du secteur public pour répondre une fois pour toutes à ce problème criant. Alors que 15 000 employés des réseaux de la santé, de l'éducation et des organismes gouvernementaux prendront annuellement leur retraite au cours des prochaines années, le gouvernement ne peut rester inactif devant les importants problèmes de rétention et d'attraction de la main-d'œuvre entraînés par cette rémunération qui, certainement, date d'une autre époque. »

Dépôt des demandes

Le 30 octobre dernier, le Front commun déposait ses demandes au Conseil du trésor. Au premier chef des revendications : une augmentation salariale de 4,5 % par année pour combler le retard de rémunération des salarié-es et s'assurer que la parité salariale soit maintenue en cours de convention. Les organisations syndicales du Front commun, la CSN, la FTQ et le SISF, réclament également la fin de la précarité d'emploi (qui touche 35 % de la main-d'œuvre), l'arrêt du recours à la sous-traitance et à la pri-



vatisation dans les services publics, la fin de l'érosion de l'autonomie professionnelle des salarié-es ainsi qu'une bonification des mesures de conciliation famille-travail-études. Au moment de mettre sous presse, le gouvernement n'avait pas encore répondu à ces demandes.

« Depuis plusieurs semaines, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, affirme son objectif de sabrer la masse salariale de l'État afin de rétablir l'équilibre budgétaire dès 2015, indique Francine Lévesque. Il souligne également son intention de négocier de bonne foi avec le Front commun. Ce qui revient à dire que "si vous voulez des aug-

Le 30 octobre, appuyé de plusieurs centaines de manifestantes et de manifestants, le Front commun déposait ses demandes au Conseil du trésor. **Francine Lévesque**, vice-présidente de la CSN, **Lucie Martineau**, porte-parole du SISF, et **Daniel Boyer**, président de la FTQ, lors du point de presse qui a suivi.

mentations salariales, financez-les vous-mêmes ! », le même scénario que nous avait servi le gouvernement Bouchard à la fin des années 1990. »

Les salarié-es du secteur public ont fait plus d'une fois leur part de sacrifices pour contribuer à l'assainissement des finances publiques. Au cours des 25 dernières années, leur pouvoir d'achat s'est effrité de 10 %.

« Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer qu'au cours des prochaines années, les jeunes qui entrent sur le marché du travail auront encore l'envie de contribuer au bien-être de nos concitoyens, souligne la vice-présidente de la CSN. Les emplois du secteur public doivent redevenir attrayants. Le gouvernement ne peut plus rester les bras croisés et invoquer des raisons idéologiques de retour précipité à l'équilibre budgétaire pour pénaliser, une fois de plus, les femmes et les hommes qui ont décidé de faire carrière dans le public. Avec la forte mobilisation des membres du Front commun, on va lui faire entendre raison ! » ■

Saga du CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf

David contre Goliath

PAR FRANÇOIS FORGET

PHOTOS : MICHEL GIROUX

Pierrette Thériault-Martel est une retraitée âgée de 70 ans. Elle a affronté seule Eddy Savoie, propriétaire des Résidences Soleil. Il l'a poursuivie pour 400 000 \$, en juillet 2011, pour avoir dénoncé la piètre qualité des soins donnés à sa mère ainsi qu'à près de 200 autres aîné-es hébergés au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf, sur la Rive-Sud de Montréal.

En septembre 2013, la Cour supérieure a rejeté l'action en justice, la qualifiant de poursuite-bâillon. La Cour a alors informé Pierrette T.-Martel qu'elle pouvait à son tour réclamer des dommages moraux et punitifs pour que Eddy Savoie comprenne bien que la richesse n'est pas un laissez-passer pour faire taire la critique. Ce qu'elle a fait.

Mais la lutte de cette porte-parole involontaire de la bataille contre les partenariats public-privé (PPP) n'a pas été de tout repos: « Ça n'a pas été facile, loin de là, lance Pierrette T.-Martel. En voyant comment ma mère de 95 ans était traitée, j'ai décidé de dénoncer la négligence dont elle était victime, comme plusieurs autres résidents. Et ce n'est pas les employé-es avec leur grand cœur que je visais, mais bien la direction du CHSLD. Je ne pouvais plus me taire. »

La bataille a été d'autant plus difficile que le 1^{er} août 2011, Pierrette T.-Martel a perdu sa mère qui y était hébergée depuis novembre 2010. « Eddy Savoie m'a signifié sa poursuite en diffamation, alors que tous savaient que ma mère était en phase terminale à l'hôpital. Je peux vous dire que jamais je n'oublierai ce moment. » En plus de surmonter sa peine, elle a dû soutenir son conjoint qui, dans les semaines suivantes, a été victime d'une rupture d'anévrisme cérébral, puis d'un accident cérébral vasculaire sévère qui l'a obligé à faire de la réadaptation pendant une année complète. Rien pour faciliter ses démarches



pour obtenir justice. Heureusement, son procureur, M^e Jean-Pierre Ménard, spécialisé dans les recours en santé, a veillé au grain.

PPP ou comment sous-traiter les aînés

Le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf est le premier de cinq établissements à avoir été construit puis géré en mode PPP pour une durée de 25 ans chacun, selon la volonté de l'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux et promoteur des PPP, l'actuel premier ministre Philippe Couillard. Eddy Savoie a remporté l'appel d'offres pour construire le CHSLD conditionnellement à ce qu'il s'engage à réduire de moitié les coûts

de fonctionnement en comparaison d'un CHSLD public, ce qu'il a fait en embauchant du personnel largement sous-payé.

C'est dans ce contexte que Pierrette T.-Martel a placé sa mère au CHSLD en PPP. Rapidement, elle et d'autres familles ont constaté d'importantes lacunes. Au taux de roulement élevé et à la pénurie de personnel due à des conditions de travail exécrables, se sont ajoutés des problèmes d'organisation des soins et de communication. Le peu d'encadrement et le manque de formation ont aussi été mis en cause, comme il a été relevé dans un rapport commandé par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, en septembre 2011. Les conditions



01. Le CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf

02. **Pierrette T.-Martel**, M^e **Jean-Pierre Ménard** et **François Forget** au palais de justice de Longueuil



contacté l'émission *Enquête* de Radio-Canada qui, en avril 2011, a diffusé un reportage-choc sur le CHSLD. Tout comme Eddy Savoie, le ministre de la Santé d'alors, un certain Yves Bolduc, s'est empressé de nier les allégations présentées dans le reportage. Ce dernier a tout simplement invité les familles insatisfaites à déménager leurs parents dans un autre établissement malgré leur état de santé fragile. Ce qu'elles ont refusé sur le champ.

La résistance s'organise

Parallèlement, plusieurs groupes populaires et syndicaux ont mis en place la Coalition Montérégie sans PPP, dont a fait partie la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) et le Conseil central de la Montérégie. Puis, l'Association québécoise des préretraités et retraités (AQDR) s'est jointe au concert des critiques. En outre, à la demande de la CSN, un rapport indépendant produit par la firme MCE Conseils a démontré l'absurdité financière de la formule des PPP et ses impacts néfastes sur les clientèles âgées.

Au fil des semaines suivant l'ouverture de ce CHSLD sont apparus plusieurs ratés, mais aussi de nombreuses dénonciations ont été faites par la Coalition et les familles: participation aux séances du conseil d'administration de l'Agence de la santé, pétition, manifestations diverses, points de presse, intervention politique faite à l'Assemblée nationale de concert avec les partis d'opposition. Rien n'a été épargné pour dénoncer les dérives des PPP.

Deux poids, deux mesures

Fin avril 2011, un élu de la FSSS-CSN pour la Montérégie a lancé une allégation grave visant la gestion du PPP à l'occasion d'une entrevue télévisée: Eddy Savoie aurait demandé aux employé-es du quart de nuit du CHSLD d'épargner le nombre de couches, dont le budget aurait été «pété». L'entrevue a été diffusée sur la même station qui publicise les Résidences Soleil, sans qu'aucune poursuite ait été engagée par le magnat des résidences privées. Mais quand Pierrette T.-Martel a

repris sensiblement les mêmes propos dans un journal local de la Rive-Sud, le 14 juin suivant, l'allégation a vite été transformée en diffamation, d'où la poursuite-bâillon d'Eddy Savoie, un recours sans précédent dans les annales du réseau de la santé et des services sociaux.

Une poursuite ciblée ?

Il faut dire que Pierrette T.-Martel est vite devenue une porte-parole énergique et crédible des insatisfactions vécues par les familles. Ses interventions publiques, mais aussi sa rencontre impromptue impliquant d'autres parents avec le ministre de la Santé d'alors, Yves Bolduc, lors d'une visite à l'Assemblée nationale, vont faire d'elle une cible de choix pour Eddy Savoie. C'est ce contexte qui a été mis en preuve par M^e Jean-Pierre Ménard, à l'origine du rejet de la poursuite-bâillon.

Le reste de l'histoire n'est qu'un cumul de sept jugements consécutifs rendus en faveur de Pierrette T.-Martel. Après avoir contesté la première décision de la Cour supérieure sur le rejet de la poursuite-bâillon, Eddy Savoie s'est engagé dans une volée de requêtes et de procédures diverses. Parmi elles, il s'est opposé à la publication de ses avoirs personnels, lesquels sont évalués à près de deux milliards de dollars. Au moment de mettre sous presse, Pierrette T.-Martel a obtenu un quatrième jugement de la Cour supérieure forçant Eddy Savoie à lui verser 300 000 \$ en dommages-intérêts et punitifs. Toutefois, ce jugement a été porté en appel et la décision est attendue prochainement, l'audition ayant eu lieu le 28 novembre dernier.

«J'ai dû me présenter à maintes auditions judiciaires. Heureusement que j'ai eu l'aide précieuse de M^e Jean-Pierre Ménard et de l'AQDR, qui m'ont assistée depuis le début. N'eût été aussi des appuis de la FSSS-CSN et de la Coalition Montérégie sans PPP, jamais je ne m'en serais sortie. Mon conjoint et moi, on a vraiment hâte de passer à autre chose. On a, comme on dit, une retraite à... poursuivre!» ■

étaient telles que les employé-es ont décidé de se syndiquer à la CSN, au printemps 2011.

«On avait beau apporter les preuves sur l'état des soins donnés à ma mère, raconte Pierrette T.-Martel, les dirigeants du CHSLD nous faisaient miroiter des solutions qui ne venaient jamais. Quand mon conjoint et moi avons rencontré la directrice des soins et la fille d'Eddy Savoie pour discuter de nos plaintes, nous nous sommes sentis intimidés. Nous sommes repartis bredouilles et surtout découragés.»

Devant l'absence de suivi des plaintes et le manque d'écoute des dirigeants du CHSLD, et même de l'Agence de la santé de la Montérégie, les familles se sont réunies et ont alors

DÉCÈS D'ANDRÉ LAURIN

Grand militant de la cause sociale

André Laurin, un militant de la cause sociale qui a consacré sa vie à la classe ouvrière et aux gagne-petit et contribué à fonder 83 caisses d'économie, les ACEF et l'aide juridique, est décédé en décembre à l'âge de 88 ans. Il a été conseiller syndical à la CSN de 1962 à 1986.

Lui rendant hommage, le président de la CSN, Jacques Létourneau, a souligné sa lutte acharnée contre les requins de la finance qui égorgeaient littéralement les travailleurs et leurs familles. « André Laurin est allé au front et s'est impliqué de multiples façons pour améliorer la vie des ouvriers en intervenant sur leur endettement et leur épargne. La CSN lui doit beaucoup et le Québec aussi. »

« Au début des années 1960, la rue Racine, à Chicoutimi, était en quelque sorte la capitale du prêt usuraire. Les compagnies de finance [...] siphonnaient des dizaines de millions aux travailleurs de la région avec des taux d'intérêt exorbitants. C'est alors qu'André Laurin, un salarié de la CSN, s'est amené dans la région. Après un an, portant sa lutte à la radio et à la télévision, il devait débarrasser la région de ces compagnies véreuses. On lui intenta 200 procès, qu'il gagna. En un an, 10 000 familles avaient bénéficié des conseils de l'équipe mise sur pied [par la CSN] pour assainir les budgets familiaux. André Laurin fut à la base de la fondation des associations coopératives d'économie familiale, les ACEF¹. »

En mai 2012, en pleine crise sociale, le premier ministre d'alors, Jean Charest, l'a nommé Chevalier de l'Ordre du Québec. En 2014, l'Université Laval lui a remis un doctorat honorifique. • **L.-S. H.**

1. CSN, *La CSN au cœur du Québec*, 1991.



JEAN-LOUIS FROND, 1973

Prix Pierre-Vadeboncœur

Alain Deneault, lauréat

Paradis fiscaux, la filière canadienne, d'Alain Deneault, a été le choix du jury du prix Pierre-Vadeboncœur, qui souligne un essai qui fait avancer la réflexion collective sur un sujet d'intérêt public. La CSN a créé ce prix pour honorer la mémoire de ce grand syndicaliste et écrivain lors de son congrès de 2011. Il est doté d'une bourse de 5000 \$.

Dans un message au jury, Alain Deneault a dit « à quel point il me touche de voir un de mes travaux associé à ceux de l'essayiste qui parraine cet hommage ».



ETIENNE BOLLARD

L'auteur, à qui on doit entre autres essais *Noir Canada*, continue avec ce nouvel essai édité chez Écosociété de démasquer, en démontant leurs stratagèmes, tant les financiers que leurs alliés des gouvernements.

La présidente du jury, Claudette Carbonneau, a souligné

que « l'essai de M. Deneault est le résultat d'une formidable recherche au terme de laquelle les coquins, comme aurait dit Voltaire, sont démasqués ». C'est le secrétaire général de la CSN, Jean Lortie, qui a présidé à la remise du prix. • **M. R.**

LA LIBRAIRIE

Quand l'austérité tue

David Stuckler et Sanjay Basu, Éditions Autrement, 2014, 334 p.

Un coût humain aussi

Le Québec n'est pas en récession. Pas plus en crise économique ou financière. Et pourtant, on tente plus que jamais de nous imposer des mesures d'austérité économique. Dans ce contexte, *Quand l'austérité tue* arrive à point nommé, au moment où le gouvernement libéral de Philippe Couillard dévoile et impose à tout vent son plan d'austérité.

Quand l'austérité tue est l'essai majeur et accessible de deux éminents chercheurs américains, David Stuckler et Sanjay Basu, qui, « refusant le discours dominant, [...] explorent les vices du système et prouvent par les chiffres que l'austérité a un coût humain: elle rend malade et tue. » À la lumière de statistiques internationales de santé publique et d'études épidémiologiques, les auteurs « exami-



nent les conséquences [des] décisions politiques pour les populations. À force de coupes sombres dans les aides sociales et la prévention, les maladies prolifèrent, les suicides augmentent, la consommation de drogues et d'alcool progresse et l'espérance de vie diminue».

En parcourant presque un siècle d'histoire économique,

les auteurs nous mènent au cœur de la Grande Dépression, de la crise financière américaine, de la Grande Récession en Europe, etc. Ce faisant, ils exposent les faits et déboulonnent quelques mythes au passage. La démonstration est éloquente. Non seulement l'austérité est, sans aucun doute, un échec sur le plan économique, mais partout où elle est appliquée, elle appauvrit, rend malade et détruit la cohésion sociale. • **C. R.**

Survie de Radio-Canada

Manifestation historique

Le 16 novembre, la crainte de perdre le diffuseur public Radio-Canada/CBC a incité près de 25 000 personnes de partout au Québec, et à Moncton, à manifester et à tenir

des rassemblements populaires contre son démantèlement. Le message était clair: «Nous tenons à notre diffuseur public!» L'appel à la manifestation, lancé par un citoyen, Nicolas

Bédard, a été applaudi par des citoyennes, des citoyens ainsi que plusieurs organisations syndicales. Tous ont souligné que la SRC est un phare culturel pour les francophones du Canada et qu'il est impensable de se taire devant les compressions du gouvernement fédéral, qui affecteront considérablement la qualité de la programmation. • S. O.



MICHEL GIBOUX

BIENVENUE
à LA CSN
793
NOUVEAUX SYNDIQUÉ-ES

Entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} décembre, 21 nouveaux syndicats (ou sections) représentant 793 employé-es ont reçu la confirmation qu'ils se joignent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE- NORD-DU-QUÉBEC

Transport Képa inc., division Eeyou
Tous les employé-es

CŒUR DU QUÉBEC

Béton provincial
Tous les journaliers, opérateurs et mécaniciens des machineries fixes, à l'exclusion des contremaîtres, techniciens et employé-es de bureau

ESTRIE

CPE Les Trois Pommes de Compton
Tous les salarié-es

LAURENTIDES

Les résidences Desjardins (Saint-Sauveur)
Tous les salarié-es

Paramédics des Premières Nations
Toutes et tous les paramédics

MONTÉRÉGIE

CPE O Mille Ballons
Tous les salarié-es

Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial Joie de vivre
Toutes et tous les responsables en service de garde

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Librairie coopérative du collège De Maisonneuve
Tous les salarié-es du service alimentaire, incluant la cafétéria, à l'exception des occasionnels

Coopsco aménagement, Université de Montréal

Tous les salarié-es à l'exception de ceux travaillant au café étudiant

Centre de la petite enfance (CPE) du Manoir

Toutes et tous les salarié-es

CPE Évangéline

Toutes et tous les salarié-es

CPE Ki-Ri

Toutes les salarié-es

CPE Rosamie

Toutes et tous les salarié-es

Centre d'hébergement Ressource de la Montagne
Tous les salarié-es

CHSLD Bourget

Tous les salarié-es de la catégorie du personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Bureau coordonnateur Ahuntsic
Toutes les responsables en service de garde en milieu familial

CPE La Trotinette carottée

Toutes les responsables en service de garde en milieu familial

Carrefour d'intercultures de Laval

Toutes et tous les salarié-es

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
Tous les salarié-es de la catégorie des techniciens et des professionnels

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Groupe SANIDRO

Tous les salarié-es à l'exception du personnel de bureau et des mécaniciens

Comité paritaire de l'industrie des services automobiles

Tous les salarié-es à l'exception du directeur

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 325 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans le secteur privé que public. • R. D. D.

AUSTÉRITÉ

QUELLE ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ?

Bien que la montée de la droite dans le monde ne date pas d'hier, le Québec entre dans une aire d'austérité sans précédent, à la suite de l'élection du Parti libéral. Et ce, au nom de l'équité intergénérationnelle, mais de quelle équité intergénérationnelle parle-t-on ?



On nous répète qu'il faut réduire les dépenses de l'État et la dette afin que celle-ci n'incombe pas aux plus jeunes. Il va sans dire que personne de manière individuelle ne souhaite être endetté. Mais appliquer le même schéma aux individus qu'à l'État n'est-il pas un raccourci idéologique ? Et surtout, le gouvernement actuel sait-il ce dont les jeunes ont véritablement besoin ? Probablement pas...

Les annonces de coupes budgétaires se multiplient. Bien que pour l'instant toutes ces annonces semblent des plus chaotiques, la seule certitude que nous avons, c'est qu'il y aura des coupes majeures. Pourtant, la présence de nos services publics et de nos programmes sociaux a contribué à faire du

Québec ce qu'il est, ainsi qu'à offrir la mobilité sociale, économique et culturelle à une grande partie de la population. Cet objectif n'est pas atteint. Dans cette perspective, comment est-il imaginable d'envisager d'amputer nos services et nos programmes ? Le gouvernement s'attaque seulement à la colonne des dépenses, mais ne voit pas le potentiel de revenus possibles, entre autres par l'augmentation du nombre de paliers d'imposition.

L'austérité cible les jeunes

Encore et toujours, les centres de la petite enfance (CPE) sont visés. Attaquer les CPE, c'est à la fois s'attaquer aux jeunes et aux femmes. Les nouveaux parents se verront amputés d'une partie de leur budget familial

afin d'être en mesure d'aller travailler. Le report de certaines places en garderie, notamment en Outaouais, accentue la pression budgétaire sur les jeunes familles. Pourtant, l'augmentation des travailleuses sur le marché du travail accroît les revenus de l'État !

Des coupes impliquent également des pertes d'emplois, lesquelles ciblent en général les personnes les plus jeunes et celles ayant le moins d'ancienneté. La précarité d'emploi et le travail atypique sont donc à prévoir pour ces employé-es.

La modification du mandat des carrefours jeunesse-emploi (CJE), axée sur une « clientèle prioritaire » — les chômeuses, les chômeurs et les prestataires d'aide sociale —, laisse de côté les jeunes ayant soif d'un meilleur emploi.

Finalement, la stratégie d'action jeunesse arrive à échéance et la politique jeunesse qui la chapeaute date quant à elle de 2001. Le comité national des jeunes de la CSN souhaite un moratoire sur la stratégie d'action afin d'éviter des coupes dans les dossiers jeunesse et espère être partie prenante d'une nouvelle politique plus diversifiée.

Renouveau au comité

Nouveau mandat, nouvelle équipe et toujours mêmes objectifs : l'intégration équitable des jeunes dans les milieux de travail et syndical. Le comité national des jeunes est formé de quatre nouveaux membres, soit Marie-Chantal Proulx, Mélanie Larouche, Doug Scott Lorvil et Annik Patriarca, qui sont accompagnés de deux anciens membres, Mathieu Lafleur et Alexandre Roy. Ils agiront dans un contexte social et politique de plus en plus inquiétant.

Le comité appuie la campagne *Refusons l'austérité* : refusons.org/. ■

ASSEMBLEURS DE SATELLITES DE MDA CORPORATION

LUTTE POUR L'AUTONOMIE

Au sein du SCEP depuis les années 1970, les assembleurs de MDA Corporation ont choisi, en 2011, de se joindre à la Fédération de l'industrie manufacturière de la CSN. Histoire d'une lutte pour la transparence et l'autonomie.

Basée à Sainte-Anne-de-Bellevue avec 800 personnes à son bord, MDA Corporation fabrique des satellites, comme les trois Radarsat ou les télémanipulateurs Canadarm2 et Dextre qui facilitent le travail des astronautes dans l'espace. Ils ont tous été élaborés pour l'Agence spatiale canadienne et se retrouvent respectivement au dos de nos billets de 100 \$ et de 5 \$. L'entreprise vient également d'œuvrer sur deux puissants satellites de télécommunications de la Russie, L'Express-AM5 et AM6. Les assembleurs de MDA, quant à eux, assurent le montage des unités de vol électroniques et mécaniques avec des doigts de fée.

En 2008, le SCEP (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier) voulait la fusion de deux syndicats, celui des assembleuses et des assembleurs (section locale 508) et celui des techniciennes, des techniciens et des employé-es de bureau

(SCEP-508). « Nous y étions tous réfractaires. Les frictions étaient nombreuses entre les deux groupes et nous ne voyions pas notre intérêt là-dedans », raconte Michel Mercier, assembleur, chef d'équipe, formateur et président du Syndicat des travailleurs et des travailleuses MDA Espace - CSN. La fusion a commencé par être administrative, un préambule pour une fusion globale. Un an de test a suffi : les disputes prenaient toute la place et les membres du SCEP-508 ont refusé d'aller plus loin. Le SCEP (national) avait promis qu'en cas d'échec, chacun reprendrait ses billes, mais le discours a brusquement changé : il n'était plus possible de revenir en arrière.

Le bras de fer

La chicane a duré jusqu'en 2011. Une pétition signée par 81 % des membres a été déposée au bureau national du SCEP en janvier 2011 pour tenter de faire valoir les droits des syndiqué-es de retrouver un syndicat qui leur soit propre, mais on leur a répondu qu'ils agissaient contre les intérêts des membres... avec menaces d'expulsion et de poursuites au civil ! « Personne n'a reconnu que c'était un acte démocratique. Notre opinion ne comptait pas et ce syndicat fusionné ne nous appartenait pas non plus. Nous vivions une grande désillusion », déplore-t-il.

En septembre, la décision de quitter le SCEP s'impose d'elle-même. « On a récolté 70 % des signatures », dit fièrement le président. « Dès leur accréditation avec la CSN, en novembre 2011, les assembleurs se sont mis en mode autonomie. C'était une véritable libération », raconte le conseiller syndical Martin Pagé. Une trentaine de séances ont permis de voir naître une nouvelle convention collective aux gains très importants en matière de représentation syndicale, de santé et de sécurité, de salaire et de régime de retraite.

Apprivoiser la liberté

En passant à la CSN, il a fallu intégrer la prise en main du syndicat. « Nous n'étions plus locataires, mais propriétaires de notre convention collective », explique M. Mercier. Il fallait bien sûr s'impliquer davantage, mais, de l'avis général, le jeu en valait largement la chandelle.

Sylvie Brousseau, déléguée en santé et en sécurité au travail, apprécie d'avoir été aussi bien formée par la CSN pour jouer son rôle et souligne aussi la grande transparence en matière de prise de décisions. « On se sent intégrés au processus. On est aussi plus liés les uns aux autres », dit-elle. Délégué syndical de la section Composites, Joël Lampron, pour sa part, est heureux que les dirigeants soient disponibles en tout temps pour répondre aux questions, ce qui n'était pas du tout le cas du temps du SCEP. Secrétaire et vice-président, Michel Croisetière rédige de manière exhaustive les rapports des assemblées et assure que les membres participent entièrement au processus de négociation. « Ils sont vraiment à même de prendre une décision éclairée. Nous avons amélioré tout ce qu'on n'aimait pas de l'ancienne formule. On donne le service qu'on aimerait recevoir nous-mêmes, et ça fonctionne très bien », affirme-t-il.

Le syndicat compte aujourd'hui 167 membres, heureux d'avoir un syndicat qui, enfin, leur appartient. ■

Dans l'ordre habituel, **Joël Lampron, Michel Croisetière, Sylvie Brousseau et Michel Mercier**



PRÉVENIR LES DÉCÈS AU TRAVAIL

LE CANCER TUE PLUS QUE LES ACCIDENTS



En 2012, 95 travailleurs et travailleuses sont décédés d'un cancer associé au travail et reconnu par la CSST, alors que 75 sont décédés à la suite d'un accident du travail. Surprenant, n'est-ce pas ?

Pourtant, il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg, puisque ce ne sont que les cas admis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) comme étant reliés au travail. Nous savons qu'il y a une sous-estimation systématique. D'une part, la CSST ne reconnaît pas tous les cas. Loin de là ! D'autre part, les travailleurs ne font pas nécessairement le lien entre leur cancer et leur travail, ignorant souvent qu'ils ont été exposés à des agents cancérigènes.

Une recherche de l'IRSST estime entre 1500 et 4900 le nombre de nouveaux cas de cancer liés au travail en 2013 au Québec. Non seulement il s'agit d'un nombre important, mais comme le dit le Dr Selikoff, un des pionniers dans la lutte contre le lobby de l'amiante, les statistiques cachent beaucoup de larmes.

L'inégalité entre les hommes et les femmes est aussi présente lors de la reconnaissance des cancers occupationnels. D'abord, les recherches abordent peu le lien entre les cancers « féminins » et le travail. Ensuite, les médecins pensent rarement à l'origine occupationnelle du cancer d'une patiente et ne l'alertent pas. Finalement, la CSST reconnaîtrait moins les cas de cancers chez les travailleuses.

Les agents cancérigènes

Les agents cancérigènes se retrouvent dans beaucoup de milieux de travail. Certains sont bien connus, comme l'amiante, d'autres le sont moins, comme les poussières de bois ou les vapeurs dégagées à la stérilisation des boîtes de conserve. Il existe trois catégories

de substances, mélanges ou procédés : ceux ayant un effet cancérigène démontré chez l'humain, ceux ayant un effet soupçonné chez l'humain et ceux dont l'effet est prouvé chez l'animal. Au Québec, il y a du chemin à faire pour faire reconnaître tous les facteurs cancérigènes. Par exemple, parmi la centaine de substances de la première catégorie, seulement 24 se retrouvent dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

Pour faire la différence

La prévention est de la plus haute importance étant donné la gravité des conséquences. Le leitmotiv de notre action syndicale étant la réduction à la source, il faut d'abord identifier les agents cancérigènes dans nos milieux de travail et ensuite exiger des employeurs la substitution des produits identifiés. Si celle-ci est impossible, il faut revendiquer des mesures pour diminuer l'exposition et, finalement, envisager le port d'équipements de protection individuelle.

Il existe des façons simples pour les identifier et pour élaborer un plan d'action visant à éliminer ou à réduire l'exposition à ceux-ci. Sur le plan syndical, nous pouvons travailler à faire de nos milieux de travail des milieux sécuritaires pour notre santé. C'est aussi à nous d'agir ! ■

DANS L'HISTOIRE

Le lien entre les expositions au travail et certains cancers est connu depuis longtemps. Déjà en 1775, Percivall Pott décrivait le lien entre le cancer du scrotum chez les ramoneurs et l'exposition aux houilles provenant de cheminées. Aux États-Unis, en 1917, un dentiste fit le lien entre les cancers de la mâchoire chez des ouvrières et la peinture luminescente qu'elles utilisaient pour peindre des cadrans d'horloge, en affinant le pinceau avec leur bouche. Au Québec, les luttes des mineurs pour faire reconnaître le cancer relié à l'amiante font partie de notre histoire sociale.

UST EN ARGENTINE D'USINE ORDINAIRE À COOPÉRATIVE SOCIALE

La crise financière qui a ébranlé l'Argentine, au tournant du siècle, a donné lieu à la création de nouvelles entreprises qui appartiennent à ceux et à celles qui y travaillent et qui retournent une partie de leurs profits à la communauté. Le cas de la coopérative UST (Union solidaire des travailleurs) à Villa Dominico, en banlieue de Buenos Aires, en est un bel exemple.

Quand le groupe Techint a décidé de fermer l'entreprise locale chargée de la gestion des déchets de la capitale, les travailleuses et les travailleurs ont mené une lutte syndicale avec les membres de la communauté (manifestations, blocage d'autoroute, etc.) afin de conserver leurs emplois, puis ont fondé en 2004 une coopérative et obtenu le contrat avec la société provinciale chargée des déchets.

La transition n'a pas été facile. Il leur a fallu louer la machinerie nécessaire, puis s'endetter pour acquérir le premier tracteur. Ils ont dû apprendre tout ce que suppose l'administration d'une entreprise autogérée. Pour ce faire, ils ont développé une stratégie pour permettre aux membres de terminer leurs études de base, puis de se

spécialiser dans l'aménagement écologique d'espaces verts, en commençant par le site d'enfouissement où ils travaillaient. L'appui de la Centrale des travailleurs argentins autonomes a été déterminant dans la réussite de la transition.

Symbiose avec la communauté

Mais les membres de l'UST ont surtout développé une vision socioécologique qui les a amenés à participer au développement de la communauté du quartier de San Lorenzo, tout en développant de nouveaux créneaux pour faire doubler le nombre d'emplois.

La coopérative investit 20 % de ses profits pour le développement de la communauté. L'une de leurs réalisations est la construction d'un centre de formation pour les adultes,

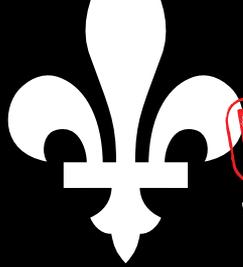
où ces derniers peuvent terminer leur secondaire. Le diplôme est officiellement reconnu, mais la formation est axée sur l'éducation populaire et le développement de l'esprit critique des personnes qui s'y investissent afin qu'ils prennent en main leur parcours et se reconnaissent comme acteurs sociaux. Les étudiantes et les étudiants se spécialisent en économie sociale, en histoire du mouvement ouvrier, en éducation à la santé, etc., dans un cadre où l'on favorise la réflexion collective.

Un centre sportif a aussi été construit juste à côté par l'UST, à la fois pour permettre aux enfants de la communauté de pratiquer des sports, mais aussi pour créer un espace commun de rencontre pour la population. Des cours d'artisanat sont offerts, on y organise des débats politiques, des activités culturelles... L'UST a également construit une centaine de maisons pour ses membres et les habitants de San Lorenzo. Plus loin sur le site de l'ancien dépotier réaménagé par l'UST, la coopérative a créé un centre agroécologique où les membres de la communauté, et particulièrement les jeunes, peuvent s'initier à la culture biologique.

L'UST fait constamment face à des défis pour assurer la durabilité de son projet, mais les idées ne manquent pas : construction de maisons écologiques, création d'une pharmacie communautaire, d'un centre de formation, etc. Dix ans après la fondation de la coopérative, l'arrivée de nouvelles personnes amène l'UST à renouveler sa propre identité pour garantir une continuité. C'est entre autres ce qui a amené le président à céder sa place, de façon à accompagner et à renforcer le jeune président.

Une vidéo relatant leur histoire se termine avec l'une de ces phrases que l'on voudra répéter à notre tour : « Si c'est difficile, c'est que c'est le bon chemin ! » ■





REFUSONS
L'AUSTÉRITÉ

L'AUSTÉRITÉ
DÉTRUIT

L'AUSTÉRITÉ
EST UN ÉCHEC

L'AUSTÉRITÉ
N'EST PAS
UNE SOLUTION



f   refusons.org